



Publié le : 20/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 juin 2024 à 17 heures 00

Question n° 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 5 juin 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 juin 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240612-D00184810-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 mars 2024.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 13 mars 2024

Besançon, le 13 mars 2024

Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°2 / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT, arrive à 17h08 et vote à partir de la question n°2 / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Monsieur Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Madame Aurélie KOLMAYER, Cheffe du service Soutien et accompagnement à domicile
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique de la Maire
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Madame Isabelle PERROT, Infirmière coordinatrice du service de Soins infirmiers à domicile
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h03 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Mme WANLIN - Avant toute chose, je voudrais vous présenter Monsieur Nicolas MILLOT, qui est arrivé le 1^{er} mars, en remplacement de Virginie POUSSIER partie au mois d'octobre, et qui est le nouveau Directeur de l'Autonomie. Je lui cède donc la parole pour une petite présentation.

M. MILLOT - Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi d'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale à la Direction de l'Autonomie. Bien que Bisontin d'origine, après avoir fait mes études à Besançon, j'ai plutôt développé une carrière au niveau de petites villes, dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, de la prévention de la délinquance et de la solidarité internationale. J'ai toujours travaillé à la marge entre l'éducatif et le social. Je suis revenu à Besançon, il y a maintenant une quinzaine d'années, sur une mission d'évaluation et d'analyse des besoins. Petite anecdote : c'est au moment où l'analyse des besoins sociaux a quitté le CCAS pour aller à la Ville que j'ai été recruté. J'ai supervisé la chargée d'études ; pendant 5 ans, l'ABS a bien rythmé mon quotidien professionnel.

Ensuite, je suis revenu à des fonctions plus opérationnelles de Directeur de la Petite enfance pour la Ville de Besançon, fonctions que j'ai quittées au bout de dix ans et demi. Je ne vais pas plaisanter sur la passerelle entre la Petite enfance et le domaine des personnes âgées, mais pour moi, c'est un même engagement professionnel autour de l'aide à la personne, et notamment de la personne vulnérable. C'est à la fois de la gestion d'équipements et d'équipes. C'est tout cela qui m'anime, je suis très heureux de poursuivre ma carrière avec vous.

Mme WANLIN - Bienvenue parmi nous, surtout que les sujets sont importants, notamment la construction de la nouvelle résidence autonomie. À ce propos, je vous rappelle qu'il y a demain une réunion de présentation du retour de l'étude réalisée par l'Assemblée des Sages, ainsi que des Ateliers citoyens. Vous êtes tous invités à la Maison de quartier de la Grette à 18h. Ces études sont vraiment très enrichissantes. Et vous verrez que les retours sont assez similaires entre l'Assemblée des Sages et les citoyens, mais nous en reparlerons demain.

Question n° 1 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-Présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Dans le rapport, vous avez tous les documents qui ont pu être signés dans le cadre de ma délégation de compétences. Avez-vous des demandes de précisions à ce sujet ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente ;
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 2 : Extension de la capacité d'accueil du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Mme WANLIN – Avant l'exposé du rapport, nous allons avoir une présentation du service, de son fonctionnement et des grands axes de la dernière réforme par Madame KOLMAYER et Madame PERROT. Cette dernière réforme est assez importante et s'inscrit dans le cadre du bien vieillir à domicile et du virage domiciliaire.

(Diffusion d'un diaporama).

Mme KOLMAYER - Le projet d'extension de la capacité d'accueil du SSIAD était pour nous l'occasion de revenir rapidement sur le fonctionnement du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), et de vous faire un point sur l'actualité réglementaire, qui est assez riche actuellement sur les services à domicile, notamment sur les services de soins infirmiers à domicile.

Nous vous proposons une présentation à deux voix, je suis accompagnée d'Isabelle PERROT qui est l'infirmière coordinatrice du SSIAD.

Mme PERROT – Nous voulions d'abord refaire un point sur la définition du SSIAD, et vous présenter ses missions. C'est un service de soins infirmiers à domicile, qui intervient au domicile des patients, pour effectuer des soins, essentiellement pour personnes de plus de 60 ans, mais également pour des personnes âgées de moins de 60 ans lorsqu'elles sont en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Nous avons deux grandes missions au niveau du SSIAD :

- Une mission de prévention pour éviter la perte d'autonomie, éviter la ré-hospitalisation, permettre aux patients de sortir de l'hôpital plus rapidement, de retarder également le passage en maison de retraite ou dans d'autres établissements ;
- Et une mission de coordination, avec tous les acteurs de terrain qui interviennent auprès du patient, qu'ils soient médicaux ou paramédicaux, notamment tous les services de soins à domicile, les kinésithérapeutes, les médecins, les services hospitaliers. Nous travaillons également avec des structures comme le Dispositif d'appui et de coordination (DAC), les assistantes sociales du Département et nous avons des relations directement avec l'ARS et la CPAM.

Le SSIAD intervient chez les patients uniquement lorsqu'il y a une prescription médicale faite par le médecin traitant, ou par les médecins des structures hospitalières. Tout ce qui est formalités administratives est extrêmement réduit pour les usagers. En effet, une fois que nous avons pris en charge le patient avec sa prescription médicale, c'est nous qui gérons les renouvellements de prolongation directement avec les médecins. Nous avons également des relations avec la CPAM, ce qui fait que le patient n'est pas surchargé de documents administratifs.

Les équipes du SSIAD sont composées d'aides-soignants, d'infirmiers diplômés d'État. Ils réalisent des soins d'hygiène et de confort, l'aide à la toilette, l'habillage et le déshabillage, la prévention des escarres. Ils vérifient également la bonne utilisation du matériel médical à

domicile. Au niveau des soins infirmiers, ils prennent en charge des pansements, la distribution de médicaments, des injections, etc.

Mme KOLMAYER - Au niveau de l'actualité réglementaire, je vous ai dit en introduction qu'elle était assez riche. Le gouvernement a souhaité réformer non seulement les services, mais aussi leurs financements. Nous avons subi une réforme tarifaire assez conséquente pour nos services à partir de l'année 2023, suivie d'un décret paru en juillet 2023, imposant la transformation de tous les services d'aide à domicile en « services autonomie à domicile ». Au-delà d'un changement de nom, c'est aussi un fonctionnement différent et des perspectives différentes que je vais vous présenter rapidement.

Sur la partie financements, l'idée n'est pas de vous noyer d'informations techniques, mais de vous montrer la complexité de ce dispositif et de vous donner les principaux événements à retenir.

Avant cette réforme de 2023, nous avions une dotation fixée par l'Agence Régionale de Santé, qui était basée sur un coût place déterminé par l'ARS et multiplié par le nombre de places agréées. Ce calcul déterminait notre dotation, il était très facile à comprendre.

Depuis 2023, la dotation globale de soins est calculée en fonction de plusieurs composantes : une composante fixe qui comprend les frais de structure, les frais de déplacement du service, et une part variable qui varie en fonction du profil des patients. Cette formule est donc beaucoup plus complexe pour déterminer nos financements à venir.

L'ARS va en effet étudier le degré d'autonomie de nos patients, s'ils ont une prise en charge le week-end ou pas, si le patient a besoin de l'intervention d'un infirmier diplômé d'État à domicile, en plus de celle des aides-soignants du SSIAD,... Et pour complexifier encore un peu les choses, il y a des majorants pour les personnes en GIR 3, pour ceux qui ont des prises en charge complexes ou qui sont diabétiques.

Toutes ces informations sont nécessaires pour le calcul du forfait. Plus le profil du patient est compliqué, plus le montant du forfait facturé est important. Cela nécessite de notre part de tout justifier, c'est-à-dire que nous avons des plateformes à compléter avec tous les profils de nos patients et nous devons rentrer dans les détails pour que l'ARS puisse calculer les forfaits financiers auxquels nous avons droit.

Ce qui est à retenir, c'est qu'avant 2023, nous avions un coût place qui s'élevait à 15 899 € par place, mais que depuis la réforme de 2023, qui est plutôt favorable pour le CCAS, il s'élève désormais à 16 308 € par place.

Cette réforme nous permet en effet de prendre en compte les patients qui ont des prises en charge plus intenses et plus complexes, plutôt que d'être sur une base forfaitaire unique, quelle que soit la lourdeur de l'accompagnement mis en place. Cela montre par ailleurs que notre SSIAD prend en charge des personnes avec des prises en charge complexes.

Ce qui vient aussi complexifier le fonctionnement de la tarification, c'est que la réforme ne s'est pas appliquée en une seule fois dès 2023, mais que deux systèmes de financement vont cohabiter pendant 5 ans. En effet, nous allons avoir un 1/5^{ème} la première année, 2/5^{ème} la deuxième année, etc., pour arriver à une prise en charge totale en 2027. Cette année-là, nous aurons le vrai financement appuyé sur la réforme que je viens de vous présenter. Si toute la réforme avait été appliquée en 2023, cela aurait conduit à un financement supplémentaire de 51 000 €. Nous voyons donc que, en termes de financements, c'est une réforme favorable pour le CCAS.

Concernant les évolutions réglementaires impactant le service, le décret du 13 juillet 2023, vient faire suite à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, et transforme le SAAD et le SSIAD en services autonomie à domicile. Ces évolutions réglementaires viennent vraiment confirmer et accentuer le virage domiciliaire que souhaite le gouvernement.

Le contenu de cette réglementation est de transformer l'ensemble des services qui interviennent au domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, en fusionnant SSIAD et SAAD (service d'aide à l'accompagnement à domicile). Dans le cadre de son SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile), le CCAS expérimente et propose déjà depuis 2017 une activité de soins avec une activité d'aide à domicile. Même si tous les services vont devoir « fusionner » pour devenir des services autonomie à domicile, le CCAS était déjà bien engagé sur ce type de fonctionnement.

Comme nous proposons déjà les deux prestations, nous allons donc passer automatiquement en services autonomie à domicile. Par contre, pour les SSIAD qui sont indépendants, je pense notamment à celui de Bellevaux par exemple, ils vont devoir s'adosser à un service d'aide à domicile, par le biais d'un groupement de coopération, ce qui va nécessiter la création d'une entité juridique différente.

L'objectif de la réforme est d'apporter d'avantage de confort pour le patient. Ce dernier aura en effet un interlocuteur unique, qui va pouvoir organiser les différentes prestations d'intervention à domicile.

Y a-t-il des questions ?

M. DEVESA - Juste une précision : quand vous dites que vous avez une expérimentation depuis 2017, combien de temps celle-ci devait-elle durer ?

Mme KOLMAYER – L'expérimentation du SPASAD était prévue pour deux ans. Nous avons eu l'autorisation de la prolonger, dans l'attente de cette réforme qui devait sortir bien plus tôt et qui a traîné un peu.

Mme PERROT - Après les généralités sur les SSIAD, nous allons vous présenter le fonctionnement du SSIAD du CCAS.

Il est composé :

- D'une infirmière coordinatrice ;
- Une infirmière en soins qui réalise des soins infirmiers sur le terrain, mais également des soins de prévention, et qui apporte des conseils ;
- Une infirmière chargée du contrôle des actes infirmiers. Notre infirmière en soins ne peut pas réaliser tous les soins infirmiers dont nécessitent les patients. Nous faisons appel à des cabinets d'infirmiers libéraux de la Ville de Besançon, et notre deuxième infirmière assure le contrôle des actes des infirmiers libéraux. Elle gère les conventions, puisque nous sommes conventionnés avec les cabinets, ainsi que les courriers et la facturation en lien avec tous les infirmiers libéraux ;
- Nous avons également 13 postes d'aides-soignants, qui équivalent à 13 ETP. Mais concrètement sur le terrain, nous avons 17 aides-soignants avec des temps partiels ;
- Et nous avons un poste d'aide médico-psychologique.

Sur le SSIAD du CCAS de Besançon, nous avons la chance d'avoir notre équipe au complet, malgré tous les problèmes de recrutement dans ces métiers en tension.

Nous intervenons 7 jours sur 7 et 365 jours par an, c'est-à-dire que nos soignants travaillent les week-ends et les jours fériés. En termes d'horaires, c'est essentiellement le matin de 7 h 30 à 12 h 00 pour les aides à la toilette, le lever, l'habillage, et le soir pour les aides au coucher.

Nous avons également un horaire d'après-midi que nous réalisons ponctuellement pour des douches chez certains patients.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous avons 63 places autorisées. Pour rappel, nous en avons 59 jusqu'à la fin de l'année et nous avons eu 4 places supplémentaires provisoires du fait de la fermeture de la Résidence Huot. Sur ces 63 places, nous avons 61 places à destination des personnes âgées et 2 places pour des personnes handicapées, en théorie. Mais actuellement, nous intervenons chez 5 personnes handicapées. Nous avons donc demandé une dérogation de 3 places supplémentaires à l'ARS, qui les a acceptées rapidement.

Comme je vous le disais précédemment, nous avons des conventions avec 33 cabinets infirmiers bisontins, ce qui représente à peu près une centaine d'infirmiers libéraux, donc une centaine de conventions valables 6 mois actuellement.

Mme KOLMAYER - Je reprends la parole pour vous parler du sujet qui nous intéresse aujourd'hui et sur lequel vous allez délibérer, celui du projet d'extension du SSIAD.

L'ARS, en réponse aux orientations du gouvernement d'augmenter la capacité d'accueil au niveau national des services de soins infirmiers à domicile, a proposé au CCAS de Besançon l'attribution de 10 places supplémentaires.

Au niveau des atouts du projet, nous aurons désormais une meilleure capacité d'accueil des bénéficiaires, puisque cette extension nous permettra de passer de 64 à 74 places. En effet, nous avons tout au long de l'année des patients en liste d'attente, et c'est difficile d'avoir une place en SSIAD sur Besançon, même si nous sommes 3 SSIAD à exercer. Nous avons 40 demandes en février 2024 que nous n'avons pas pu honorer. Ces patients, qui restent sur liste d'attente, sont contraints d'être pris en charge par des cabinets libéraux, mais sans passage d'aides-soignants à leur domicile.

L'extension des places en services de soins infirmiers à domicile permet également de désengorger les services hospitaliers parce que, bien souvent, le retour à domicile est compromis du fait du manque de place en SSIAD pour prendre en charge la personne.

Il est par ailleurs important de noter que ce projet d'extension est intégralement financé par l'Agence Régionale de Santé qui est notre autorité de tutelle.

Nous avons réalisé un tableau récapitulatif des financements et des dépenses prévisionnelles. Il faut savoir que l'Agence Régionale de Santé finance au maximum 16 000 € par place, soit des recettes prévisionnelles à hauteur de 160 000 € pour nos 10 places. Nous avons fait une estimation de nos dépenses de personnel, nos dépenses en soins infirmiers et pour l'acquisition et le fonctionnement des véhicules de service supplémentaires qui seraient nécessaires pour la prise en charge de ces patients :

- 90 000 € de dépenses en termes de rémunération ;
- 35 000 € de dépenses en soins infirmiers, ce sont les factures d'infirmiers que nous réglons. En effet, lorsqu'un patient est pris en charge par un SSIAD, il n'adresse pas ses soins à la CPAM mais au SSIAD qui paye les soins infirmiers ;
- En dernier lieu, nous avons un coût moyen annuel, avec l'amortissement de l'acquisition des véhicules et de leur entretien par la suite, qui s'élève à 7 550 € par an.

Nous sommes donc sur des dépenses prévisionnelles, fourchette haute, qui sont de l'ordre de 132 550 €. La recette prévisionnelle de l'ARS pouvant aller jusqu'à 160 000 €, les dépenses seront intégralement compensées.

Les moyens nécessaires pour mener à bien ce projet, nécessitent la création de 2 postes d'aides-soignants territoriaux et l'acquisition de 2 véhicules de service.

Aujourd'hui, la décision que nous vous demandons de prendre c'est :

- De vous prononcer sur l'extension de la capacité d'accueil du SSIAD, soit 10 places supplémentaires à compter du 1^{er} mai 2024, pour nous laisser le temps de mettre en place les éléments pratiques de cette extension ;
- D'autoriser la modification de la liste des emplois permanents du CCAS, afin d'intégrer les 2 postes d'aides-soignants ;
- Et d'autoriser l'achat de 2 véhicules de service supplémentaires, de manière à augmenter la flotte des véhicules affectée aux aides-soignants du service.

M. ROUX - Les membres du Conseil d'Administration sont invités à :

- Voter la proposition de l'ARS relative à la création de 10 places supplémentaires au sein du SSIAD du CCAS de Besançon à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- Autoriser la modification de la liste des emplois permanents du CCAS pour y intégrer 2 postes permanents supplémentaires d'aide-soignant territorial à temps complet ;
- Et enfin, autoriser l'achat de 2 véhicules affectés au SSIAD et l'augmentation du budget de ce service pour des dépenses en soins infirmiers afférentes à ce projet d'extension.

Mme WANLIN - Avez-vous des questions sur le diaporama ?

Mme LEMERCIER - Je voudrais savoir si les 160 000 € seront versés dans leur intégralité de toute manière ou si le versement se fera en fonction des dépenses.

Mme KOLMAYER – Le montant versé sera calculé en fonction des dépenses et, comme je vous l'ai expliqué dans la réforme, en fonction du profil des patients accueillis et du montant des soins nécessaires pour ces patients.

Mme LEMERCIER - C'est donc une avance d'argent nécessaire, c'est un remboursement de frais ou ils donnent sur un prévisionnel ?

Mme KOLMAYER - La dotation de l'ARS intervient en début d'année.

M. SCHEBATH - Il y a un échange avec l'ARS qui est le financeur. En fonction de la capacité autorisée, l'ARS va allouer une dotation qui peut ne pas être consommée en totalité. Dans ce cas-là, il y a éventuellement une réduction sur la dotation de l'année suivante. Mais il n'y a pas d'avance, nous sommes dans le cadre d'un budget annexe comme on peut en avoir sur d'autres activités.

Mme WANLIN - Y a-t-il d'autres questions ?

Mme MARTIN - J'avais une question par rapport au fait d'embaucher 2 aides-soignantes : pourquoi pas des infirmières ? C'est afin de réaliser des soins de toilette ?

Mme WANLIN - Oui.

Mme MARTIN - Et donc ce sont les infirmières libérales qui complèteraient ?

Mme WANLIN - Comme l'a expliqué Mme PERROT, nous faisons appel à des cabinets libéraux, dans le cadre de conventionnements, ce qui fonctionne plutôt bien. Nous avons besoin d'aides-soignants, et comme c'est un SSIAD, il y a à la fois la partie accompagnement à domicile, aide à domicile et la partie soins infirmiers. Je pense que cette extension est importante au niveau du CCAS, notamment pour les bénéficiaires qui sont sur

liste d'attente. Cela ne permettra pas de répondre à tous les besoins, mais cela va déjà compenser pas mal et répondre à des attentes de patients.

Au niveau budgétaire, cela permet d'obtenir des moyens financiers plus importants, très bien compensés par l'ARS.

Mme LEMERCIER - Qui adresse les patients au SSIAD ?

Mme WANLIN - Ce sont les médecins, les sorties d'hôpitaux et les travailleurs sociaux.

M. ROUX - Concernant les interventions, il y a bien des rôles distincts entre les infirmières et les aides-soignants.

Mme KOLMAYER - Les actes infirmiers sont codifiés, réglementés, certains actes ne peuvent être réalisés que par des infirmiers.

M. JOURNEAUX - Je voulais savoir si les tarifs des cabinets sont réglementés.

Mme KOLMAYER - Oui.

M. ROUX - Les infirmières étaient en grève il n'y a pas très longtemps, pour manifester concernant les prix des interventions auxquels elles étaient payées.

M. CREMER - Le premier acte c'est 6,50 €, si je ne me trompe pas, le deuxième est à 50 % et à partir du troisième c'est gratuit.

Mme WANLIN - Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie beaucoup et je remercie Mme KOLMAYER et Mme PERROT pour leur intervention.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la proposition de l'ARS, relative à la création de 10 places supplémentaires au sein du SSIAD du CCAS de Besançon, à compter du 1er mai 2024 ;
- ✓ Autorisent la modification de la liste des emplois permanents du CCAS pour y intégrer 2 postes permanents supplémentaires d'aide-soignant territorial à temps complet ;
- ✓ Autorisent l'achat de 2 véhicules affectés au SSIAD et l'augmentation du budget de ce service pour les dépenses en soins infirmiers afférentes à ce projet d'extension.

Question n° 3 : Budget primitif 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Un diaporama vous est projeté, je vais commencer par introduire le propos et ensuite Jonathan SCHEBATH, le Chef du service finances, interviendra pour rentrer plus dans le détail des budgets, à la fois celui du budget principal et ceux des budgets annexes.

(Diffusion d'un diaporama).

Tout d'abord, je voudrais rappeler le contexte dans lequel s'est construit ce budget primitif :

- Dans un contexte de tassement de l'inflation, qui reculerait à 2,5 % en 2024 contre 4,9 % en 2023, avec des projections de croissance à 0,9 % pour 2024 ;
- Un contexte de poursuite des revalorisations salariales, qui a un impact significatif sur les finances du CCAS, notamment au niveau des dépenses ;
- Un taux d'activité au sein des Résidences autonomie inférieur à celui précédant la crise sanitaire, mais qui remonte progressivement et sur lequel nous sommes très vigilants ;
- Et une légère augmentation du taux de chômage anticipée à 7,8 % attendue en 2025, contre 7,2 % au 2^{ème} trimestre 2023.

Je rappellerai que lors de la séance, qui n'est pas si ancienne, du 14 février 2024, nous avons retracé les enjeux à tenir pour le CCAS. À cette occasion, il a également été mis en avant le soutien financier important de la Ville de Besançon pour 2024, qui se concrétise par une hausse de + 1,05 million d'euros accordée au CCAS. Cela va justement lui permettre d'absorber les revalorisations salariales passées, avec le 1,5 % classique attribué chaque année à hauteur de 150 000 €. Les 400 000 € sont des revalorisations salariales déterminées au niveau national, que la Ville nous a compensées, et 500 000 € qui sont le coût des mesures salariales qui seront décidées au niveau local dans le cadre de l'attractivité des métiers et du dialogue social.

Ce soutien exceptionnel pour 2024 fait suite, je le rappelle, à la prise en charge par la Ville des Rendez-vous de l'âge pour 2023, dans le cadre d'une Décision Modificative 2023, à hauteur de 100 000 €, et de 170 000 € correspondant à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Lors de ce débat des orientations budgétaires, il a été souligné que le CCAS avait construit ses orientations budgétaires sur la base d'une recherche de diminution des dépenses et sur un travail d'optimisation des recettes, en continuant notamment à développer les partenariats, c'est-à-dire le fameux « Faire avec ».

C'est donc dans cet état d'esprit qu'a été élaboré le budget 2024 du CCAS qui, je le rappelle, s'appuie sur les besoins sociaux du territoire que retrace l'ABS, qui sera bientôt présentée au Conseil d'Administration du CCAS au cours du mois d'avril, pour ensuite être présentée devant les élus au Conseil Municipal au mois de mai. La dernière ABS s'est axée sur un focus quartier, qui doit permettre au CCAS, justement, d'adapter son action de proximité qu'il engage quotidiennement.

Le résultat prévisionnel du CCAS s'élève à 1,6 million d'euros, en neutralisant la vente de la Résidence autonomie Huot ; sinon il s'élève à 2,8 millions d'euros en intégrant cette vente. Les perspectives s'avèrent plus rassurantes, comme vous le voyez, pour ce début d'année 2024. Néanmoins, comme je le rappelle, le CCAS va continuer d'adopter une gestion vigilante, en n'augmentant pas les dépenses de fonctionnement, notamment en matière RH. Tout en assurant, je le précise, toutes les actions sociales, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de baisse du niveau d'intervention du CCAS. Et malgré l'impact de l'inflation et des revalorisations salariales, il est orienté à la baisse, traduisant un pilotage exigeant des coûts et une recherche active de nouveaux financements. Ce que nous faisons régulièrement, en répondant à des appels à projets, en nous tournant vers nos partenaires et en ayant un dialogue avec eux pour rechercher cette optimisation de recettes.

Le budget 2024 s'élève, en dépenses, à 30 096 953,30 €, dont 27 458 199,49 € en fonctionnement et 2 638 759,80 € en investissement. L'investissement est en baisse de 8,61 %, notamment en raison de l'achèvement des travaux de rénovation du siège en 2024, que nous inaugurerons d'ailleurs au mois de mai et vous serez bien entendu invités, alors que l'enveloppe qui leur était dédiée était plus conséquente.

Ce budget 2024 est essentiellement marqué par une baisse globale des dépenses de 1,92 %, tous budgets confondus, principalement en raison de la fermeture de la Résidence autonomie Huot et du dégrèvement de taxe foncière pour les Résidences autonomie ; j'y reviendrai.

Il est aussi marqué par une baisse des dépenses de personnel de 0,21 % malgré, comme je le disais, l'impact des revalorisations salariales, et avec la hausse inédite de la subvention municipale de 1,05 million d'euros par rapport au budget primitif de 2023.

À chaque construction de budget, il y a une prospective financière pluriannuelle qui est faite à la date de construction du budget. Elle est actualisée lors de la construction de chaque budget, car cette prospective permet, à la fois aux administrateurs et aux services, d'avoir une aide à la décision ainsi qu'une vision pluriannuelle de la vision financière du CCAS.

Depuis plusieurs années, vous le savez, la situation financière était satisfaisante pour le CCAS, puisque le résultat de fonctionnement du budget principal dégagé était en augmentation. En raison des événements intervenus en 2022, des revalorisations salariales nombreuses et diverses, notamment dues à la prime Ségur qui a débouché pour nous à la prime de revalorisation et toutes les conséquences en termes d'augmentation de dépenses. Celles-ci sont justifiées, mais elles ont impacté le budget de fonctionnement dû à l'inflation, à la baisse d'activité durable dans les Résidences autonomie. C'est là que nous nous sommes rendu compte que les besoins des seniors n'étaient plus en adéquation avec notre offre, ce qui nous a permis d'étudier à nouveau cette question. La tendance financière s'est donc inversée.

Je ne vais pas revenir sur la prospective 2023–2026 qui avait été présentée lors de la construction du budget primitif 2023, mais je vais m'axer sur la nouvelle prospective 2024–2027 qui nous occupe aujourd'hui et qui fait ressortir, comme je vous l'ai dit, une amélioration significative de la situation financière, notamment en lien avec des remboursements conséquents de la part des finances publiques, les exonérations de taxe foncière au niveau des Résidences autonomie, et des organismes collecteurs des cotisations sociales, notamment au niveau de l'aide à domicile.

Comme en témoigne le graphique dans votre rapport, vous pouvez voir l'évolution comparée des résultats de fonctionnement tels qu'ils ressortent. Vous avez donc la prospective 2023 et la prospective 2024, qui font apparaître un résultat de fonctionnement en hausse au cours des prochaines années. Le résultat, c'est la courbe verte, la prospective 2024, vous voyez que par rapport à celle qui est en orange, il y a une amélioration significative.

Nous sommes donc en excédent financier, le CCAS se porte nettement mieux, les finances ne sont pas à la dérive comme j'ai pu l'entendre lors du dernier Conseil Municipal où, malheureusement, je n'étais pas présente, j'aurais pu ainsi rectifier. Ce qui m'étonne d'ailleurs, c'est que lors des orientations budgétaires, nous ne sommes pas rentrés dans le détail comme nous le faisons aujourd'hui, mais il avait été dit qu'il y avait quand même une augmentation significative. J'étais donc un peu étonnée de ce propos, j'espère que vous serez rassurés en voyant que les résultats sont satisfaisants. Je le répète, avec une vigilance importante au niveau de la gestion, cela ne veut pas dire que tout est gagné, mais à l'heure de la prospective, de la construction du budget 2024, vous voyez que la courbe verte est nettement en augmentation. Pour que le CCAS ait une stabilité financière, je rappelle qu'il faut qu'il dégage au moins 1,2 million d'euros, vous voyez que nous sommes largement au-dessus.

Cette augmentation vient d'un travail en profondeur du CCAS, je vais y revenir, de l'augmentation conséquente de la subvention de la Ville de Besançon de + 1,5 million. Je le répète :

- Les 400 000 € pour compenser une partie du coût des hausses salariales intervenues depuis 2022 ;
- 500 000 € liés à d'éventuelles revalorisations salariales qui vont être décidées localement dans le cadre de l'attractivité des métiers en 2024 ;
- Et enfin, 150 000 € qui correspondent à une hausse plus habituelle : la hausse de 1,5 % de la subvention qui est attribuée chaque année et qui permet notamment la prise en compte de l'inflation et du fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité), d'une façon générale.

Cela vient également de la perception d'un remboursement de taxe foncière pour les Résidences autonomie, pour 1 million cumulé pour la période 2023–2027. C'est l'une des demandes d'exonération qui ont été présentées aux finances publiques et qui ont donc donné lieu à des exonérations. Il faut savoir que désormais nous n'aurons plus cette charge au niveau des Résidences autonomie, c'est quand même une charge importante qui va disparaître.

Cette augmentation significative du résultat de fonctionnement provient également de la perception du remboursement de cotisations CNRACL et d'URSSAF pour l'aide à domicile, avec l'aide d'un cabinet que nous avons sollicité, qui s'élèverait sur toute la période à environ 740 000 € ; c'est une perception de remboursement quand même assez conséquente.

La diminution des dépenses de personnel qui a été entamée dès 2023, se poursuit en 2024, avec des non-remplacements de certains départs ou des réorganisations de services. Ceci permet de générer d'importantes économies sans toutefois, comme je vous l'ai précisé, diminuer la qualité de service rendu aux Bisontins.

Néanmoins, puisque c'est une prospective, il y a quand même certaines incertitudes que nous n'avons pas vraiment en main, notamment en ce qui concerne le calendrier des remboursements de la part des finances publiques et des organismes collecteurs, je parle de l'URSSAF et de la CNRACL, et d'éventuelles nouvelles hausses du point d'indice ou d'autres revalorisations décidées au niveau national. Pour l'instant, cela n'en prend pas le chemin, mais cela pourrait. Il reste donc quand même toujours des incertitudes.

Dans cette nouvelle prospective, qui est plutôt encourageante, contrairement aux années précédentes, jusqu'à peu près l'année 2021, il n'est plus prévu pour l'instant de virer une quote-part du résultat de fonctionnement vers l'investissement. Par le passé, le CCAS a procédé à des autofinancements, ce qui a notamment conduit à la réhabilitation du siège social, en partie autofinancé. Ceci dit, ce point sera toutefois à rediscuter au cours des prochains mois avec vous, les administrateurs, notamment en lien avec l'éventuelle affectation du produit de la cession de vente de la Résidence Huot à l'investissement, pour la construction d'une nouvelle Résidence autonomie. Nous aurons donc à rediscuter de ce que nous faisons de ces 1 250 000 € que nous avons reçus suite à la cession de la Résidence Huot : est-ce qu'on les laisse en fonctionnement ou, au contraire, est-ce qu'on les affecte pour contribuer au financement de la construction de la nouvelle Résidence autonomie ?

Nous avons également travaillé sur l'hypothèse d'une subvention municipale augmentée de + 1,5 % par an sur toute la période à partir de 2025. La hausse de 1 million concerne 2024, mais ce qui a été retenu, c'est une subvention municipale augmentée de + 1,5 % par an.

Des remboursements de la part des finances publiques sont prévus pour le budget des Résidences autonomie en 2024 et les années suivantes. Nous allons continuer à déposer des demandes d'exonération, car nous n'avons obtenu des remboursements que pour 2021 et 2022. Nous allons donc continuer à percevoir ces remboursements. De même, des remboursements de la part de la CNRACL et de l'URSSAF sont prévus à partir de 2024 et pour les années suivantes, comme je vous le disais, grâce à l'intervention d'un cabinet spécialisé.

Pour la prospective, nous avons retenu un taux d'inflation à 3 % en 2024, puis 2 % en 2025 et les années suivantes. En ce qui concerne les dépenses énergétiques, les dépenses 2022 ont été retenues comme base de départ, auxquelles ont été ajoutées trois hausses intervenues en 2023 et 2024, 10 %, puis 15 %, puis 10 %. L'évolution de ces dépenses reste toutefois, vous vous en doutez, incertaine.

Un GVT de 1,5 % sur la plupart des budgets a été appliqué. Il n'a pas été retenu de revalorisation du point d'indice dans les projections. Environ 250 000 € d'aides et secours d'urgence, notamment dans le cadre de la CBAF (Commission Bisontine des Aides sociales Facultatifs) dont nous parlerons tout à l'heure, ainsi qu'un budget versé aux associations à hauteur de 450 000 €. Voilà pour la prospective financière.

Concernant les budgets annexes, sachez que le niveau de subvention à verser – vous savez que c'est le budget principal qui équilibre les déficits des budgets annexes – sera sensiblement moins élevé en début de période, en 2024 et 2025, que lors de la précédente prospective pour la construction du budget 2023 ce, pour retrouver un niveau équivalent, voire légèrement supérieur, en fin de période. Sachez que le déficit moyen des Résidences autonomie serait de 573 000 € annuels, hors déficit de la cuisine, à partir de 2024. Ce chiffre était de 783 000 € en 2023, vous voyez donc que le déficit a bien diminué.

Il est à noter que nous avons fait une demande pour les dégrèvements de taxes foncières payées par le CCAS. Vous savez que nous ne sommes pas propriétaires de toutes les Résidences autonomie. Nous avons donc demandé à Loge.GBM de présenter des exonérations de taxe foncière à notre place. Au titre de 2023, nous avons perçu le remboursement de la taxe foncière pour Les Lilas, Cèdres et Huot, pour un montant de 102 000 €. Ce seront ainsi 374 000 € qui seront économisés en 2024 ; à affiner bien sûr.

La perspective 2024–2027 des Résidences autonomie intègre donc plus d'un million d'euros d'économies substantielles, qui n'étaient pas prévues dans la prospective 2023–2026, puisque ces éléments n'étaient pas encore connus.

Le déficit moyen de l'aide à domicile serait de 576 000 €, contre 740 000 € lors de la précédente prospective. L'amélioration est essentiellement à rapprocher du travail mené dans le cadre d'une prestation réalisée par un cabinet spécialisé, justement pour obtenir ces exonérations de cotisations sociales.

Le déficit de la restauration à domicile serait de 118 000 € en moyenne, soit un niveau plus élevé que par le passé pour une activité en diminution. C'est donc un clignotant qu'il nous faudra surveiller.

Par contre, le SSIAD, le CHRS et les Lits halte soins santé sont les seuls budgets à l'équilibre et je dirais que c'est habituel parce qu'ils sont très bien financés par des subventions de l'ARS.

Je vais céder la parole à Jonathan SCHEBATH pour qu'il vous détaille un peu plus les budgets.

Mme LEMERCIER - Peut-on revoir ce graphique ? Sur le premier graphique, lorsque les sonnettes d'alarme ont été tirées, le budget du CCAS plongeait. Et c'est grâce à ce travail extraordinaire des services, grâce à ce cabinet, grâce aussi au fait que la Ville a quand même compris qu'il fallait réagir que, finalement, nous sommes en hausse, mais que nous ne savons pas, finalement, quand tout cet argent va rentrer parce que, souvent, l'URSSAF se fait tirer l'oreille.

Mme WANLIN - Normalement, les remboursements devraient rentrer, mais c'est vrai qu'il y a un calendrier qui reste inconnu, tu as raison.

Mme LEMERCIER - Finalement, c'est un mal pour un bien, dans le bon sens, que de dire qu'il y a péril en la demeure au Conseil Municipal pour faire réagir les élus pour le bien du CCAS.

Mme WANLIN - Il y avait vraiment péril en la demeure.

Mme LEMERCIER - Autre chose : malheureusement, cela fait plusieurs années, sur ce mandat, qu'il y a des Conseils Municipaux pendant les vacances scolaires et que des élus ne peuvent pas être présents, ce que je comprends. C'est pour cela que c'est bien dommage que le sujet du CCAS ait été abordé en ton absence et relayé par la presse car les débats sont publics.

M. DEVESA - Même si tu n'y étais pas, ce n'est pas l'intervention qui a déclenché l'aide de la Ville.

Mme LEMERCIER - Non, mais l'aide de la Ville a peut-être été déclenchée parce qu'ici aussi on tire la sonnette d'alarme.

M. ROUX - Je vais répondre parce que c'était par rapport à la présentation du document d'Anthony POULIN. Je suis intervenu par rapport à la forme, c'est vrai que le Facile à Lire et à Comprendre est une avancée que la Ville de Besançon met en place. Sur le fond, c'était par rapport à l'aide de la Ville de 1 million d'euros. Je ne m'attendais pas du tout à ce débat et j'ai été questionné par rapport aux services d'aide à domicile et j'ai dit : « Le CCAS fait quelque chose de formidable : il permet à ses salariés de faire une formation pour acquérir un diplôme supplémentaire ». Mais j'ai été surpris que *L'Est Républicain* ne relate que cela, c'était maladroit de sa part parce que j'ai répondu à vos questions.

Mme WANLIN - Dont acte.

Mme LEMERCIER - En tout cas, pour conclure, on a évité quelque chose d'assez dramatique.

Mme WANLIN - Oui, et d'ailleurs Jonathan vous présentera ce même graphique s'il n'y avait pas eu toutes ces réformes, parce que je voudrais quand même revenir dessus. En effet, vous vous souvenez que le budget annexe des Résidences autonomie était en forte difficulté. Pourquoi ? Parce que la Résidence Huot nous impactait aux trois quarts du déficit. Lors d'un séminaire des administrateurs vous avez tous pu voir que nous étions dans une mauvaise posture.

Il faut savoir également que tout ce qui est salarial et revalorisations salariales était uniquement porté par le CCAS. Les revalorisations salariales se sont accentuées du fait de la crise sanitaire. Pourquoi ? C'est justifié, encore une fois, je le redis, la prime Ségur accordée par l'État a donné la possibilité, vous vous en souvenez, aux collectivités locales d'attribuer une prime de revalorisation aux agents. Mais sur quels fonds ? Pas sur des fonds d'État, mais bien sur les fonds propres des collectivités. Et toutes les collectivités ont été impactées, y compris le CCAS qui a dû prendre une délibération justifiée pour son personnel, mais qui a fortement pesé sur les dépenses de fonctionnement RH du CCAS.

Il y a donc eu ces revalorisations salariales, un budget annexe des Résidences autonomie qui était quand même en perte. Cela nous a néanmoins permis de faire un travail plus approfondi, puisque la crise sanitaire nous a montré qu'il y avait des choses qui n'allaient pas, que nos Résidences autonomie n'étaient plus forcément en adéquation avec les besoins des seniors et nous nous sommes dit qu'il fallait revoir le schéma. Nous avons donc retravaillé avec le cabinet qui nous accompagne. Nous avons vu que le maintien de la Résidence Huot n'était plus possible, vous vous rappelez des débats qu'il y a eu. En tant qu'administrateurs, vous avez été bien informés et, d'une façon générale, vous étiez d'accord et vous avez donné votre accord pour la fermeture de cette résidence. Cette décision a quand même été

douloureuse, parce que dans cette résidence, il y avait des résidents âgés que les services du CCAS ont accompagnés. Heureusement, il n'y a eu aucun problème dans le relogement des résidents. Cela a été douloureux humainement, politiquement, mais cela a été fait. Et là, comme vous pouvez le voir, il y a une économie substantielle de l'ordre de 250 000-300 000 €, ce qui est quand même important sur le budget annexe.

Et il y a eu effectivement l'aide de la Ville que nous sommes allés voir, car c'est notre financeur principal, en disant : « Nous avons porté les revalorisations salariales un peu trop tout seul, alors que d'autres CCAS ont été accompagnés ». La Ville est intervenue, parce que je vous rappelle qu'au CCAS nous mettons en œuvre la politique sociale de la Ville. Nous avons donc fermé Huot, et nous avons obtenu des compensations financières supplémentaires. Rappelez-vous, lorsque la situation était critique, nous avons également projeté de ne pas faire les Rendez-vous de l'âge.

Finalement, devant le tollé justifié, vous avez eu raison de nous alerter, ainsi que les citoyens, nous avons maintenu cette manifestation parce qu'elle est attractive, et qu'elle est très appréciée de nos aînés. Nous avons demandé une aide de la Ville qui a répondu présente.

Maintenant que la situation se clarifie, je ne sais pas ce qu'il en sera, ce dont nous sommes sûrs c'est que nous aurons une augmentation de la subvention de 1,5 %, soit 150 000 €. Le reste est une aide pour nous remettre en selle. Mais je dois vous dire que nous nous sommes également tournés vers nos partenaires, le Département, parce que nous avons constaté que, depuis 2010, il n'y avait pas eu d'augmentation de la subvention pour la Maison des seniors. Nous sommes donc allés voir M. LEROUX et nous avons obtenu une augmentation pour le CLIC qui est financé par le Département. Cette crise sanitaire nous a révélé qu'il fallait regarder au plus près le fonctionnement et les financements de tous les budgets. Auparavant, la situation du CCAS était assez florissante, et la recherche de financements complémentaires n'avait pas la même importance qu'aujourd'hui. Ce n'est plus le cas. Par exemple, pas d'augmentation de subvention depuis 2010, mais il n'y a pas que cela ; les Résidences autonomie pour lesquelles, finalement, nous n'avons pas vu que les besoins n'étaient plus en adéquation ; tout est donc ressorti d'un coup.

Et tu as raison, Myriam, lorsque tu dis que cela a été un mal pour un bien parce que cela nous a permis de creuser les choses et de voir que nos tarifs, ceux qui dépendent de nous, comme la restauration par exemple, nous les avons moins augmentés que l'inflation, pour prendre en compte nos publics qui sont modestes et vulnérables. Nous avons par ailleurs demandé au Département une augmentation des tarifs au niveau des logements dans les résidences autonomie et de la dépendance, que nous avons finalement obtenue à hauteur de 4 %. Le Département nous a écoutés. Alors que nous avons initialement obtenu 1 % ou 2 %, je ne sais plus, nous sommes retournés vers le Département en demandant une augmentation plus conséquente pour boucler notre budget. Nous avons donc été entendus et nous avons eu une augmentation, parce que vous savez que nous dépendons du Département pour tout ce qui est tarification dans nos Résidences autonomie. Au niveau des aides à domicile, nous avons travaillé dans le cadre d'un nouveau CPOM. Nous sommes dans un dialogue permanent avec le Département, j'espère que nous serons entendus sur d'autres sujets. Nous avons eu une augmentation de 1 € de l'heure d'intervention à domicile, nous retravaillerons encore cette question avec le Département.

C'est pour te montrer, Myriam, que nous avons été obligés de tout revisiter. Et nous nous sommes également rendu compte au niveau de l'aide à domicile, que nous avons droit à des exonérations que nous n'avons pas demandées. Tout cela nous a donc permis de tout retoiletter, et tu as raison, c'est un mal pour un bien. La Ville nous a beaucoup aidés, c'est sûr, mais maintenant je dirais que c'est tant mieux pour nos publics.

Et il y a aussi tout un travail qui est fait sur le non-remplacement de certains agents, sans impacter sur la qualité de service. Au niveau du nouveau CPOM, nous avons quand même

obtenu une augmentation de 77 000 €. J'espère qu'en retravaillant cette question, notamment au niveau des frais de déplacement, en deçà de 5 km, nous serons entendus, mais on verra, c'est un dialogue que nous avons actuellement.

Nous avons aussi revisité nos conditions d'attribution des subventions aux associations, parce que nous avons observé que certaines d'entre elles avaient des fonds propres relativement conséquents et de l'épargne placée. Auparavant, nous n'étudions pas les budgets des associations, nous regardions juste les projets présentés. Pourquoi ? Parce que la situation du CCAS n'était pas inquiétante. Mais nous nous sommes dit que certaines associations pouvaient faire face, parce qu'elles avaient les fonds propres nécessaires.

Et c'est vrai que nous avons bénéficié du remboursement du bouclier tarifaire, ce sont des mesures conjoncturelles.

Dans ce que tu dis, tu as raison, un important travail de fond a été fait. Il y a eu une aide conséquente de la Ville, c'est sûr, mais nous avons tout toiletté, et il faut poursuivre la veille sur les Résidences autonomie. Là, nous sommes partis sur une hypothèse prudente de 80 % de taux d'occupation, mais il faudrait que nous soyons quand même à plus de 90 %. C'est pour cela que nous allons construire cette nouvelle Résidence autonomie, mais en parallèle, nous allons continuer à travailler l'attractivité de nos anciennes Résidences autonomie, en maintenant une tarification sociale accessible. Voilà ce qui explique cette augmentation-là.

Je vais céder la parole à Jonathan, parce que ce serait bien qu'il puisse expliquer le schéma de prospective.

M. SCHEBATH – C'est parfaitement introduit. Effectivement, quant à l'issue du travail de prospective, j'ai abouti à cette nouvelle courbe, comparée à celle que nous avons l'année dernière, personnellement cela m'a interrogé ; il fallait que l'on puisse justifier un tel écart de trajectoire.

Les éléments principaux, vous en avez parlé, je ne vais pas revenir dessus. Mais en tout cas, ils ont été de gros leviers, avec des effets importants qui se cumulent entre eux. Si nous n'avions pas eu les exonérations de taxes foncières, de cotisations sociales et la revalorisation de la subvention de l'État, ainsi que d'autres recettes supplémentaires, la prospective 2024 aurait été celle-ci, en vert sur le graphique. C'est-à-dire que la dégradation aurait été un peu décalée dans le temps, mais quand même, nous avons deux courbes qui sont parfaitement parallèles, simplement décalées dans le temps.

Il y a aussi un sujet dont nous n'avons pas parlé dans les éléments précédents, c'est la mise en application du bouclier tarifaire de l'énergie. Les dépenses énergétiques auraient dû être multipliées par 4 au niveau des factures de gaz et d'électricité. Or tous nos établissements d'hébergement public, quels qu'ils soient, sont éligibles au bouclier tarifaire, qui a permis de limiter en 2023 à 15 % la hausse et qui a finalement aligné les tarifs sur les tarifs réglementaires. Nous avons quand même dû avancer l'argent le temps que ce bouclier tarifaire se mette en place, parce que vous imaginez bien que, vu la masse de contrats à gérer, EDF a mis un certain temps à prendre les choses en compte. Nous avons commencé à percevoir des remboursements en fin d'année 2023. Ce qui explique que le résultat 2023 soit plus élevé qu'attendu, puisque le bouclier tarifaire s'est mis en place et que nous avons donc perçu en toute fin d'année les remboursements que nous n'attendions pas forcément en 2023, mais plutôt en 2024.

En retraitant tout ce que nous avons vu précédemment, la courbe serait donc celle-ci.

Mme WANLIN - La situation serait donc quand même très problématique.

M. SCHEBATH – Cela confirme qu'il y avait péril en la demeure. Nous allons refermer ce chapitre de la prospective, mais c'est quand même le cœur du sujet lorsque l'on construit le budget, c'est d'essayer de se projeter et de dégager la tendance sur les prochaines années.

Petit aparté avant de regarder certains grands équilibres et certains comptes.

Pour mémoire, nous avons deux grandes évolutions au niveau du budget cette année au CCAS :

- Comme la Ville de Besançon, nous passons à la nomenclature M57, nous changeons donc de nomenclature comptable pour le budget principal. C'est une obligation réglementaire pour laquelle nous avons jusqu'à 2024 pour la passer, nous y sommes donc passés. C'est une nomenclature unique pour toutes les collectivités, que ce soit Région, Département, Métropole, etc., qui intègre les derniers standards en matière de comptabilité publique locale ;
- Et, concernant trois de nos budgets annexes (Résidences autonomie, Escapade et SSIAD), nous passons au format EPRD/ERRD, qui sont des étapes prévisionnelles de recettes et dépenses, et des états de réalisation de recettes et dépenses. C'est une autre logique de présentation des documents budgétaires à l'intention des tutelles, qui nous oblige à travailler de façon pluriannuelle, puisque dans ces états, nous avons une prospective pluriannuelle.

Nous avons donc de grosses évolutions à absorber et à gérer cette année en matière financière. Nous essayons néanmoins toujours de synthétiser les choses de façon la plus simple possible.

Au niveau des principaux équilibres, je ne reviens pas dessus parce que la Vice-présidente les a présentés.

Un petit graphique vous montre le poids de chacun des budgets, pour mettre un peu les choses en perspective :

- Un budget principal qui représente un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement ;
- Ensuite, deux gros budgets que sont :
 - Les Résidences autonomie puisque les quatre résidences sont regroupées dans un seul budget,
 - Et l'aide à domicile également qui est quasiment à 3,7 millions ;
- Nous avons également de plus petits budgets :
 - Le SSIAD, qui a dépassé 1 200 000 €, et qui n'intègre pas encore les 10 places supplémentaires. Le budget sera donc modifié en cours d'année, puisque nous n'avons pas tous les éléments au moment de la construction budgétaire. Je rappelle que les budgets annexes sont présentés au mois d'octobre pour transmission aux autorités de tutelle.
 - Les autres budgets sont un peu plus modestes.

Une présentation synthétique de l'évolution des recettes de fonctionnement tous budgets, avec une baisse globale de 1,92 %, notamment liée à la fermeture de la Résidence Huot, mais pas uniquement. Vous pouvez également observer que les recettes, tout comme l'année dernière, sont supérieures aux dépenses. Ce n'est pas quelque chose que nous avons l'habitude de faire, mais c'est simplement que le produit de la cession de Huot, qui est de 1 250 000 €, a été laissé en surplus et n'a pas été affecté en dépenses de fonctionnement, puisqu'en théorie il a vocation à repartir à un moment donné en investissement. Nous avons fait le choix de ne pas mettre de dépenses de fonctionnement supplémentaires en face de cette recette.

En termes de restes à charge des budgets annexes, les deux principaux restes à charge pour le CCAS sont les Résidences autonomie et l'aide à domicile.

Là encore, ces restes à charge 2024 sont à nuancer, dans le sens où les budgets, comme je le rappelais, ont été construits au mois d'octobre et que depuis certains éléments nouveaux sont intervenus. Je pense notamment aux remboursements de taxes foncières pour les Résidences autonomie dont le CCAS est propriétaire. Pour les résidences qui sont propriété de Loge.GBM, Loge.GBM ayant également fait les demandes d'exonération, nous n'ajoutons donc plus les taxes foncières dans le loyer. Ces budgets seront éventuellement à modifier en cours d'année.

Pour l'aide à domicile, deux éléments importants n'ont pas été intégrés:

- Les exonérations de cotisations sociales, qui dépendent des notifications que nous aurons des organismes collecteurs ; nous modifierons le budget si nous obtenons un remboursement ;
- Et également la prise en compte des nouveaux tarifs du CPOM, puisque nous avons fait une hypothèse de tarifs un peu plus basse que ce que nous percevrons finalement. De mémoire, nous avons retenu 24,30 € ou 24,40 €, alors qu'au final nous arrivons à 25 €. Le reste à charge de l'aide à domicile, en réalité, devrait donc être un peu plus bas que celui présenté. Il est donc possible que nous revenions en cours d'année pour réajuster ce budget.

Au niveau du budget principal, une autre forme de présentation.

Pour l'investissement : 1 300 000 €. Globalement, un budget en diminution de 1,4 million puisque, comme vous le rappeliez, nous sommes en voie d'achèvement pour les travaux du siège qui ont été conséquents (3,5 millions d'euros), le budget est donc forcément à la baisse.

En matière de fonctionnement, nous avons des dépenses de personnel en légère hausse en budget principal, parce que l'on intègre la hausse du point d'indice, les 5 points qui ont été alloués à l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier ; l'effet année pleine des 1 à 9 points qui ont été octroyés aux catégories C ; et également l'enveloppe de 500 000 € pour les revalorisations salariales qui sont amenées à être décidées au cours de cette année.

On voit que lorsque l'on conjugue toutes ces hausses, la hausse budgétaire qui se traduit est inférieure à toutes ces hausses cumulées. Cela veut dire que derrière, il y a eu des efforts de faits sur les effectifs, dont certains postes non remplacés. Cela vient aussi des agents absents de longue durée, partis en retraite, et qui étaient déjà remplacés. Cela peut également être des agents qui sont partis en disponibilité, nous avons eu quelques cas, qui n'ont pas été remplacés le temps de leur disponibilité parce que les services se sont réorganisés.

Sur les charges à caractère général, on perçoit une hausse des dépenses. Elle est essentiellement due à l'inscription de dépenses imprévues. La M57 supprime le chapitre de dépenses imprévues. Nous avons ici en 022 en M14 des dépenses imprévues. Ce qui fait que nous pouvions afficher au budget une part d'incertitudes que nous ne pouvons plus afficher aujourd'hui.

Toutefois, nous avons quand même isolé certaines enveloppes dans les charges à caractère général et dans le chapitre 65 (les charges de gestion courante), pour faire face à d'éventuels imprévus sans forcément avoir à revenir à chaque fois en Décision Modificative pour demander de faire des transferts de ligne à ligne. Nous vous l'indiquons donc par transparence. Dans la hausse, nous avons déjà 300 000 € qui sont liés à ces dépenses

imprévues. Le reste concerne des hausses de loyers, la traduction de l'inflation également, notamment en matière d'alimentation.

La M57 a également modifié la comptabilisation des subventions que l'on verse aux budgets annexes qui, auparavant, étaient des charges exceptionnelles et qui sont maintenant des charges de gestion courante, c'est ce qui explique le passage d'un chapitre à l'autre.

À noter aussi la baisse, comme vous l'indiquiez, des subventions aux associations puisqu'un examen plus rigoureux est réalisé. Une stabilité de l'enveloppe des secours, qui s'établit à 300 000 €. Et également, comme je vous le disais, une petite enveloppe de dépenses imprévues de 100 000 €.

Pour le reste, on va avoir des dotations aux amortissements qui sont en légère augmentation, qui vont dépendre des investissements réalisés.

En ce qui concerne le budget principal de l'Agora, nous avons une petite diminution du reste à charge puisque l'on va avoir une hausse des recettes. L'État étant le principal financeur des différents dispositifs de l'Agora, on va également avoir une forte part de recettes usagers et APL pour l'Agora. La majorité des dépenses sont des dépenses de personnel, et nous avons également des dépenses énergétiques. La baisse du coût de l'énergie explique aussi en partie la diminution du reste à charge.

Les Antennes sociales de quartier sont un service conséquent du budget principal, le coût pour la collectivité est de 1,5 million. Le reste à charge est en légère diminution suite à l'effort réalisé sur les dépenses de personnel, les effectifs sont en baisse de 2,29 ETC pour un coût global en baisse de 115 000 €. Vous voyez que les quelques recettes sont mineures par rapport aux dépenses sur les Antennes sociales de quartier.

Sur le SAAS et l'hébergement d'urgence des Glacis, le reste à charge est stable, à hauteur de 575 000 €. Les dépenses de personnel ont un peu baissé, parce que les effectifs ont également diminué sur ce service. Les recettes sont en légère baisse puisqu'il faut noter que nous avons le dispositif « Lieu de répit jeunes femmes » qui s'est arrêté, d'où la traduction budgétaire au niveau de ces recettes.

Mme WANLIN – Ce dispositif a été arrêté, mais il est important de noter qu'il a été repris par l'ADDSEA.

M. SCHEBATH – La cuisine des Résidences autonomie affiche un reste à charge en hausse assez importante. Les dépenses de personnel augmentent, cumulées avec un surcoût lié à l'inflation sur les denrées alimentaires, puisque l'on a des hausses conséquentes depuis ces deux dernières années. Cela impacte lourdement le service, dont les hausses de tarifs appliquées aux usagers ne compensent pas la hausse de prix en termes de dépenses.

Sur la Maison des séniors, on note une légère diminution du reste à charge ; une petite baisse des dépenses de personnel de 61 000 €, puisque l'on avait un service qui connaissait un certain absentéisme. La situation est rentrée dans l'ordre, ce qui permet de stabiliser la structure. Il faut également noter, comme vous l'avez rappelé, l'augmentation de la subvention versée par le Département, à hauteur de 26 000 €. Nous avons déjà eu cette hausse l'année dernière, mais elle n'était pas traduite dans le budget, on la voit donc apparaître maintenant.

Et pour terminer, l'Aide Secours et Subsistance, avec un reste à charge parfaitement stable de 569 000 €. Vous voyez que les dépenses sont vraiment stables. Les dépenses de personnel représentent 53 % du total du service. Et nous allons également avoir 300 000 € dédiés aux secours ; une enveloppe donc en stabilité.

En ce qui concerne les budgets annexes, j'y reviens, mais rapidement parce que vous avez déjà eu la présentation au mois d'octobre, c'est donc simplement un rappel rétrospectif.

On voit donc apparaître une diminution du reste à charge sur les Résidences autonomie, notamment en lien avec la fermeture de la Résidence Huot et la stabilisation des dépenses énergétiques. Et également les taxes foncières pour les bâtiments propriété CCAS qui n'ont pas été inscrites.

Sur le SSIAD, un budget qui est en diminution pour l'instant suite à une demande de crédits non reconductibles à l'ARS en 2023. Ces crédits devaient repartir à l'aide à domicile ; nous avons donc des écritures à faire. La notification de ces crédits ayant été faite très tardivement au mois de décembre ; nous avons donc ouvert ces crédits au cas où l'ARS les verserait. Néanmoins, sur 216 000 € demandés, l'ARS n'a accordé que 30 000 €. En tout cas, cette baisse est la conséquence de ces crédits non reconductibles, qui avaient été demandés l'année dernière. Ce budget sera à revoir en cours d'année suite à l'extension de sa capacité.

Sur l'aide à domicile, nous avons prévu un budget avec une activité plus basse que celle prévue au budget 2023. En 2023, nous avons construit le budget sur 98 000 heures et là nous sommes à 91 265 heures.

Sur le portage de repas à domicile, vous voyez que l'on fluctue un peu. Budgétairement, le reste à charge est de 60 000 €. Il faut rappeler que l'activité de ce service a également diminué au cours des dernières années. Les effectifs ont donc été réduits d'un poste puisqu'une personne est partie, de mémoire, en disponibilité et, au vu de l'activité, il n'y a pas lieu de la remplacer.

Et je terminerai par les principaux nouveaux investissements. La liste est détaillée dans le rapport, mais les plus conséquents sont ceux-là :

- Fin de la rénovation du siège, nous avons encore environ 416 000 € à dépenser cette année ;
- Subvention à verser à Grand Besançon Métropole (GBM) pour les investissements informatiques communs ;
- Inscription de crédits pour une étude préalable à la construction de la nouvelle Résidence autonomie, puisqu'il est nécessaire que nous soyons accompagnés sur ce sujet, pour 73 000 € ;
- Divers travaux au sein du bâtiment Agora, dont le câblage de certains appartements au niveau fibre optique, le remplacement de menuiseries aluminium, etc., divers aménagements ;
- Renouvellement de véhicules pour 112 000 €, dont 55 000 € étaient déjà votés et engagés l'année dernière, mais les véhicules n'ayant pas été livrés en 2023, les crédits sont donc rebasculés sur 2024 ;
- Pour le SAAS, installation d'un abri à vélos pour la cour extérieure et remplacement des portes des chambres d'hébergement d'urgence pour 15 000 € ;
- Pour les résidences autonomie, poursuite de l'effort de rénovation des chambres. Depuis fin 2022, nous rénovons différemment, c'est-à-dire que l'on se concentre sur moins d'appartements avec une rénovation très exhaustive et complète, avec une modification de l'agencement et du cloisonnement ;
- Travaux conséquents aux Lilas : rénovation de l'ascenseur, réfection du toit du local à poubelles, maîtrise d'œuvre pour des travaux sur la chaufferie et l'isolation par l'extérieur ;
- Sur les Cèdres, travaux de rénovation sur les ascenseurs et d'isolation par l'extérieur ;
- Sur les Hortensias, résidentialisation des extérieurs. Ce sont des travaux faits par loge.GBM et qui nous seront ensuite facturés. Nous avons également le remplacement des fenêtres d'un bureau, du restaurant et de la salle de réunion.

C'est donc encore un programme d'investissement relativement soutenu.

En conclusion, ce qu'il faut retenir.

- Nous l'avons vu, une amélioration de la situation financière du CCAS, à inscrire dans la durée. Il faut toujours être prudent, car il peut y avoir des décalages dans la temporalité des décaissements d'exonérations de cotisations sociales. Nous ne sommes pas non plus à l'abri de nouvelles hausses du point d'indice, ou d'autres revalorisations qui n'ont pas été prévues. Tout ne peut pas être anticipé dans la prospective et les hausses du point d'indice ont des impacts très significatifs, puisque 70 % de nos dépenses de fonctionnement sont des dépenses de personnel ;
- Une activité au sein des Résidences autonomie qui est à consolider. Les travaux de rénovation et le transfert des usagers de la Résidence autonomie Huot vers les autres Résidences ont permis d'augmenter un peu le taux d'activité, mais ce dernier reste quand même bien en-deçà de celui précédent la crise sanitaire. Nous étions plutôt aux alentours de 92 %, 95 % dans les meilleures années et là, nous sommes à 80-82 % ;
- La fin des travaux de rénovation du siège que vous avez pu observer, qui représente l'achèvement de la grosse opération de rénovation patrimoniale réalisée aujourd'hui par le CCAS, en attendant la construction de la nouvelle Résidence autonomie. Ce sera également quelque chose d'inédit puisque, par le passé, c'était Loge.GBM qui construisait pour nous ;
- Un CCAS qui est résilient et tourné vers l'avenir, un CCAS qui peut connaître des tumultes, mais qui sait s'adapter. On l'a vu avec la fermeture de la Résidence autonomie Huot, qui était le premier acte d'adaptation et de transformation du CCAS. Les études pour la nouvelle Résidence vont donc commencer, la capacité du SSIAD qui est augmentée. Vous voyez donc que l'on est toujours en constante adaptation face aux besoins qui évoluent.

Je ne sais pas si vous avez des questions, j'ai essayé d'être assez bref.

Mme WANLIN - Merci bien. Avez-vous des questions à poser ? Allez-y Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT - J'ai plein de petites questions à vous poser, mais merci pour la présentation. Il a aussi fallu se familiariser avec ce budget qui est nouveau pour moi.

Mme WANLIN - Je voulais vous dire que nous allons avancer le prochain Conseil d'Administration pour revenir sur les compétences du CCAS, ses missions et ses projets – je parle pour vous et Monsieur ALEM.

M. FAGAUT - C'est gentil, mais c'est vrai qu'il a fallu se familiariser avec ce budget lorsque c'est le premier.

Mme WANLIN - Oui, je pense à cela.

M. FAGAUT - J'ai plusieurs petites questions. Effectivement, j'ai fait aussi le parallèle avec ce qui se passait au sein du Conseil Municipal. On voit que depuis 2020 la Ville a fait des efforts en direction du CCAS, puisque jusqu'à maintenant, si je ne dis pas de bêtises, c'était 450 000 € lissés qui avaient été amenés, plus environ 1 million qui arrive cette année, ce qui fait 1,5 million, plus environ 100 000 € dans le cadre des Rendez-vous de l'âge. Il est donc vrai que la Ville a pris largement sa part, et vous l'avez dit très justement également, le Département prend sa part aussi.

Vous avez également parlé tout à l'heure de la Maison des séniors, mais il ne faut pas oublier non plus la Conférence des financeurs, dans laquelle le Département apportera, au regard des actions qui seront menées, une contribution supplémentaire qui devrait normalement être proche des 80 000 € sur l'année 2024, si je ne dis pas de bêtises.

Dans les différents éléments que vous avez pu présenter, vous avez parlé de l'exonération de la taxe foncière et des cotisations sociales. Par contre, ce que je ne vois pas, mais peut-être que j'ai mal lu, vous m'en excuserez, c'est le fait que la fermeture de la Résidence Huot doit normalement générer des baisses de charges qui doivent être conséquentes. Je n'ai donc pas vu où apparaissaient ces baisses de charges parce qu'elles doivent être quand même une part assez importante.

M. SCHEBATH – Vous pouvez le voir ici, en termes de dépenses, nous passons de 4 330 000 € à 3 700 000 €, il y a donc bien des dépenses plus faibles. S'il y a effectivement la fermeture de la Résidence Huot, il y a également des hausses à prendre en compte : la hausse du point d'indice, les 5 points donnés à tous les agents, etc.

M. FAGAUT - C'est vrai que je n'avais pas vu de façon très spécifique ces baisses de charges dues à la fermeture de la Résidence Huot.

M. SCHEBATH – Nous pourrions le revoir lors du prochain Conseil d'Administration et de l'analyse du Compte administratif 2023, puisque l'on pourra observer le dernier déficit laissé par la Résidence Huot en 2023 ; en 2022, il était de 260 000 €.

M. FAGAUT - Et ce qui me questionne également, mais vous avez répondu dans vos derniers propos à certaines de mes interrogations, c'était : quels étaient les objectifs en termes de taux d'occupation réalisé et attendu dans le cadre des Résidences autonomie ? Vous avez parlé de 92 %, en tout cas avant le Covid, et aujourd'hui on est 10 points en dessous : 82 %. C'est vrai qu'il y a quand même une marge non négligeable et qui impacte inévitablement derrière le budget du CCAS.

Maintenant, la question que je pose est légitime : les Résidences autonomie ont le mérite d'exister, est-ce le modèle attendu aujourd'hui pour nos aînés ? On sait très bien qu'il y a d'autres modes alternatifs et on voit aussi sous l'angle départemental qu'aujourd'hui, ce n'est pas non plus forcément ce qui est recherché en tant que tel. Et ce qui me questionne derrière, c'est la construction d'une nouvelle Résidence autonomie, qui n'est peut-être pas forcément dans les attendus aujourd'hui du vieillissement de la population, ce n'est pas forcément ce qu'ils recherchent en tant que tel. Et ce que l'on ne voit pas, ce que je n'ai pas vu et ce que j'aurais peut-être aimé voir dans ce budget 2024, mais à plus long terme, c'est, avec la création de cette nouvelle Résidence autonomie, la perspective de développement en termes d'attendu, de réalisé.

Peut-être que cela a été présenté lors des précédents Conseils d'Administration, je ne le vois pas aujourd'hui et cela risque peut-être d'avoir aussi des incidences sur les perspectives 2024, 2025, 2026, 2027 que vous avez évoquées tout à l'heure.

M. SCHEBATH – Sur ce dernier point, on ne peut pas encore faire d'estimation parce que pour l'instant la Résidence n'est pas établie au niveau de sa capacité d'accueil. Il faut d'abord que le choix soit fait, en lien avec l'étude, sur le coût de la construction. On ne peut pas générer des charges et tout cela sera étudié et intégré à la prospective. Mais pour l'instant, ce n'est pas possible.

M. FAGAUT - Je le dis très honnêtement, c'est vrai que lorsque l'on voit dans la presse la création d'une nouvelle Résidence autonomie sur l'ancien site des 408, on peut s'attendre à avoir une prospective déjà construite, travaillée et intégrée au développement du CCAS, et vous êtes en train de me dire que pour l'instant ce n'est pas du tout le cas.

Mme WANLIN - Ce que je peux vous dire quand même, c'est que l'offre de logements va être maintenue. C'est-à-dire que nous sommes passés de 5 à 4 Résidences autonomie et que,

pour le CCAS, il n'est pas question de baisser l'offre de logements. C'est-à-dire que l'on a à peu près 337 appartements, nous allons donc essayer de maintenir ce niveau.

Sur votre question est de savoir si les Résidences autonomie sont un modèle encore adapté, vous avez raison de la poser, c'est un débat de fond.

M. FAGAUT - C'est une question de société, un débat de fond, je le vois aussi sous l'angle départemental.

Mme WANLIN – Il y a effectivement tout ce qui est habitat inclusif, ce qui est très bien et répond à une demande. Simplement, il y a aussi ce que l'on appelle la « transition démographique » qui arrive, c'est-à-dire que l'on va avoir un nombre considérable de séniors. Il faut savoir que les séniors souhaitent avant tout rester à domicile le plus longtemps possible. Ce qui fait que la réforme du SSIAD, les places supplémentaires, etc., va dans ce sens-là. Mais il faudra que l'État rende attractif tout ce qui est aide à domicile, parce qu'actuellement ce sont des métiers en tension qui sont mal rémunérés, il va donc falloir retravailler cela. Mais cela va se faire niveau de l'État, par la CNSA notamment.

Mais il faut savoir qu'il y aura cette arrivée massive de séniors, en plus du domicile, mais qui n'est pas que du domicile parce que les personnes veulent un chez-soi qui peut être de l'habitat inclusif, des Résidences services, cela ne veut pas dire forcément le domicile originel. Il y a donc plusieurs constructions possibles, la Résidence autonomie en est une. Et je vous rappelle que dans nos Résidences autonomie, nous avons notamment les seniors qui ont les ressources les plus modestes, puisque les trois quarts d'entre eux ont moins de 1 500 €.

Le CCAS, comme je vous l'avais déjà dit, doit donc continuer à maintenir cette offre qui n'est pas concurrentielle avec les autres. Il y a des personnes qui pourront s'offrir des Résidences services, d'autres qui préféreront l'habitat inclusif, il y en aura pour tout le monde. Pourquoi ? Parce que l'on a une transition importante de séniors qui va arriver et je ne suis même pas sûre que la couverture va suffire à couvrir tous leurs besoins des séniors. Parce que vous voyez que l'on va construire cette nouvelle Résidence autonomie parce qu'il faut maintenir l'offre pour ces personnes-là. Mais il y en a d'autres qui auront des besoins plus importants, plus conséquents, qui voudront aller en Résidences services. Il y a aussi la question des EHPAD qui est un autre sujet ; il faudra revoir le fonctionnement des EHPAD. Est-ce que cela peut être des plateformes ressources qui marchent avec les Résidences autonomie ?

Toutes ces questions-là se posent actuellement, mais à mon avis il n'y a pas de concurrence entre les Résidences autonomie, Résidences services, l'habitat inclusif. Ce sont des habitats destinés aux séniors qui arrivent en nombre conséquent et il y a fort à parier que nous ne serons pas prêts. Il faut quand même aller assez vite, même notre Résidence services, notre résidence autonomie ne sera pas forcément suffisante, parce que c'est quand même quelque chose qui va se profiler à cinq ou six ans.

Demain, nous avons déjà évoqué ce projet de nouvelle Résidence qui se fait, ainsi pour la première fois, en y associant les citoyens. Nous avons sollicité à la fois l'Assemblée des Sages, qui va rendre ses travaux, qui va vous les exposer si vous êtes présents, et les Ateliers citoyens, parce qu'il faut associer la population au recensement des besoins. Comment est-ce que l'on construit cette Résidence autonomie ? Quels sont les besoins ? Nous revoyons nos Résidences autonomie les plus anciennes, parce que nous nous sommes rendu compte que maintenant les séniors voulaient un coin cuisine et un coin nuit séparé, ce qui n'existait pas avant. C'est donc une réflexion permanente, comme vous le disiez. Mais je pense qu'il n'y a aucune concurrence entre toutes les structures qui vont accueillir les seniors. Il y a la question des ressources des séniors, c'est pour cela que nous tenons, nous le CCAS, à être présents.

M. ROUX – Aujourd'hui, j'étais à une matinée de réflexion sur le thème : « Repenser les EHPAD ». C'était très intéressant. Il y a trois éléments : le domicile, les Résidences autonomie et l'EHPAD. Je prenais le cas de Saint-Vit, territoire sur lequel ils sont en train de construire un projet d'EHPAD avec une Résidence autonomie, pour faire le lien, sachant qu'en EHPAD on arrive à des GIR 1 et 2, très dépendants. Ce matin, concernant les Résidences autonomie, on nous disait même que la population vieillissante commence à déclencher des troubles cognitifs et psychiatriques. Qu'est-ce que l'ARS peut donner en échange ? Parce que c'est toujours essayer de maintenir jusqu'à la fin de la vie au maximum et c'est aussi comment y parvenir.

Mais c'était une vraie réflexion ce matin, j'ai trouvé cela très intéressant. Sachant que, comme l'a dit Sylvie, on aura de plus en plus de personnes âgées dans le département, je crois que toutes ces structures sont nécessaires. La résidence autonomie a été citée plusieurs fois ce matin, en disant que c'était quand même une transition entre le domicile et l'EHPAD.

M. FAGAUT - Je partage ce que vous avez dit, étant en plus Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Mamirolle. Mais il y a aussi un sujet qu'il ne faut pas négliger, c'est le volet RH. Aujourd'hui, il est très compliqué – je le vois en tout cas à l'EHPAD de Mamirolle – de recruter des aides-soignants, des infirmières ou des infirmiers. Ce qui nous amène à fermer des unités temporairement parce que l'on n'a pas les ressources RH pour pouvoir accueillir.

Et nous partageons le fait qu'il y a un vieillissement de la population, avec des alternatives et les Résidences autonomie y participent certainement. Mais on sent bien aussi que dans la population, il y a une volonté de garder nos parents le plus longtemps possible à domicile, et qu'ils basculent ensuite quasiment directement en EHPAD. Et aujourd'hui, lorsque vous arrivez en EHPAD, vous êtes fortement dépendants et médicalisés. Tel n'était pas le cas il y a quelques années encore en arrière, où lorsque vous arriviez, vous étiez encore autonomes, vous alliez acheter votre pain, jouer aux cartes et vous rentriez dans votre logement le soir. En tout cas, c'était une réflexion.

Mme LEMERCIER - Je voudrais dire quelque chose par rapport à la nouvelle Résidence autonomie, parce qu'il était question de fermer le Marulaz.

Mme WANLIN - Oui, tout à fait, mais la Résidence du Marulaz ne sera fermée que lorsque la nouvelle Résidence autonomie sera construite. Nous allons également réunir des Comités de pilotage, les administrateurs seront informés régulièrement de l'avancée de cette construction de Résidence autonomie.

Mais, encore une fois, je crois que cette nouvelle Résidence s'impose, parce qu'il faut absolument que nous retrouvions le même nombre d'appartements qu'avant la fermeture de Huot, pour pouvoir accueillir nos séniors. Il y a pas mal de structures qui poussent comme des champignons (habitat inclusif, Résidences services), mais il faut avoir les moyens financiers pour y résider. C'est pour cela que le CCAS doit penser aux publics plus précaires. Mais je ne suis pas sûr que l'on réponde à tous les besoins. Vous avez raison de dire qu'il y a des problématiques de métiers en tension, il faut que l'État mette de l'argent, à la fois sur l'aide à domicile, sur les aides-soignants et qu'il revalorise tous ces métiers.

M. FAGAUT - Il les revalorise, mais c'est nous, CCAS et collectivités, qui les prenons à notre charge, ce qui vient imputer inévitablement nos budgets.

Mme MARTIN - Par rapport aux ressources humaines, il y a certes l'aspect financier, il est clair qu'il faut revaloriser ces métiers, parce que ce sont des professionnels qui donnent beaucoup de leur personne et il faut vraiment le prendre en considération. Mais je pense qu'il ne faut pas non plus négliger l'aspect organisation du travail, reconnaissance du travail, tout

l'aspect humain, parce que ces agents qui prennent soin des autres, ont aussi besoin que l'on prenne soin d'eux. Il y a l'aspect financier, c'est sûr, mais il y a quand même cet aspect-là, et je pense qu'il est quand même très important de travailler aussi dans ce sens-là.

Mme WANLIN - Vous avez raison puisqu'au niveau du CCAS nous le faisons déjà. Nous mettons des fonds au niveau de l'analyse de la pratique et nous favorisons la formation pour donner des perspectives de carrière, ce qui nous coûte cher. Et c'est vrai que nous aurions aimé être un peu plus accompagnés par le Département, notamment parce que tout ce qui concerne l'attractivité des métiers, qui n'est pas suffisamment financée. Nous le prenons donc sur nos deniers et cela impacte le déficit.

M. CREMER - Plusieurs choses. Déjà, il est vrai qu'il faut que ces métiers soient reconnus, je pense que cela ne passe pas uniquement par l'argent, comme vous le dites. Mais si l'on demandait, à partir de demain, d'aller sur son balcon et applaudir à 20 heures, je ne suis pas sûr qu'il y aurait tellement de gens présents. C'est-à-dire qu'en 2020 on a dit : « Oh ! Ils sont magnifiques, ils sont extraordinaires ! » et maintenant... Et je pense que c'est général.

Ensuite, il y a tout de même un certain nombre d'études de l'État qui démontrent qu'il y aura de plus en plus de personnes âgées. C'est pour cela que les Résidences autonomie sont indispensables, des études le montrent, parce qu'il y a des gens qui sont autonomes, mais qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre seuls. La Résidence autonomie est une solution à l'isolement. Ils ont peut-être un petit handicap, mais cela ne les empêche pas d'être autonomes. Et surtout, certains ont de petites retraites, il est donc important de maintenir la tarification sociale et cela relève des fonctions du CCAS. Je n'ai rien contre les grosses Résidences comme Domitys, mais tout le monde ne peut pas mettre 2 500 € par mois. C'est important.

Ensuite, il ne faut pas oublier que le CCAS, avec ses Résidences autonomie, est là pour accompagner, on n'est pas dans le soin. Il y a malheureusement la dépendance qui arrivera plus tard, lorsqu'il faudra du soin, à ce moment-là il faudra aller à l'EHPAD. Mais ce sont des gens qui sont encore autonomes et qui commencent à avoir des problèmes, comme je l'ai dit, d'isolement, etc. Je crois donc que la Résidence autonomie est indispensable.

Mme MAUGAIN – J'habite dans le quartier de la future Résidence et j'ai participé au Comité consultatif d'habitants (CCH). Il y a notamment une personne qui m'a dit : « Quand va se faire cette résidence ? Parce que je suis dans un immeuble sans ascenseur » et elle souhaite déjà s'inscrire dans cette résidence.

Mme WANLIN - C'est vrai que les seniors se projettent beaucoup dans cette nouvelle Résidence, même au Marulaz.

M. FAGAUT - Parce que cela leur permet de vivre encore dans le quartier, où ils sont depuis des décennies, ils ne le quitteront pas, cela peut se comprendre.

Mme MAUGAIN - Et il y a pas mal d'immeubles où des personnes sont dans son cas, même si cette personne est encore autonome, j'étais donc vraiment très surprise.

Mme WANLIN - Effectivement, c'est un enjeu important, non pas pour le CCAS, mais pour la ville, ses habitants, ses seniors, qu'il faut absolument que l'on réussisse. Il faut que le CCAS soit au rendez-vous.

Mme MARTIN - Il faut aussi développer les services à domicile, c'est quand même une perspective.

Mme WANLIN - Bien sûr, je l'ai dit, mais il faut que de l'argent soit mis dans ces services. Déjà, nous avons eu une première réforme tarifaire importante avec le SSIAD, mais il faut aussi des équipements, or MaPrimeAdapt' a aussi un peu de plomb dans l'aile. C'est un tout, équiper les logements, rendre attractifs les métiers en tension, mieux les rémunérer, sinon le bien vieillir à domicile ne marchera pas.

M. ROUX - Nous pouvons également revenir sur Lundisociable, journée pendant laquelle nous avons parlé des mobilités, de « l'aller vers » et de tout le travail que fait la Maison des seniors, depuis le service d'aide à domicile où ils se rendent mobiles pour éviter que la personne soit isolée socialement, c'est très important.

M. FAGAUT - J'avais deux autres questions. Il me semble avoir vu aussi, sur le volet logement, des recettes qui arrivent de la part du Département, notamment sur le « Logement d'abord », sur « Accompagner pour habiter », et il me semble avoir vu sur le Budget primitif 2023 que l'État était aussi venu à hauteur de 45 000 €, je crois, et je ne les ai pas retrouvés sur 2024. Y a-t-il une raison à cela, ou pas ? C'était ma première question.

Et ma deuxième question, comme ça je l'enchaîne : vous annoncez - 50 000 € d'aide aux associations, quelles sont les associations concernées ? De manière à avoir une visibilité parce que je ne l'ai pas.

Mme WANLIN - Nous reviendrons sur les subventions accordées aux associations lors du Conseil d'Administration du mois d'avril. Mais ce que je peux déjà vous dire, c'est que lors de l'instruction des dossiers, nous nous sommes rendu compte que l'on finançait certaines associations qui avaient des fonds propres assez conséquents. Au moment de la délibération, nous vous présenterons les demandes et les motivations d'arbitrage.

Concernant l'aide de l'État, ce n'est pas sur les mêmes budgets.

M. SOUCARROS – Cela correspond à ce que l'on appelle les « Mesures d'accompagnement sociales individualisées », notamment pour les publics réfugiés. C'est un programme qui se termine, puisque l'État met en place un guichet unique qui s'appelle « Agir ». Ces 40 000 € correspondent, en fait, à un poste de travailleur social qui accompagne entre 20 et 25 mesures. C'est la dernière année, il n'y en aura plus en 2024 et c'est le programme Agir qui prend le relais.

Mme WANLIN - C'est vrai qu'il y a tout un travail conséquent qui est fait par les travailleurs sociaux du CCAS, pour accompagner les personnes de la rue au logement pérenne. Il y a notamment les subventions du Département, que l'on retrouve sur les Antennes sociales de quartier, « Accompagner pour habiter ». Il y a aussi le travail que fait le SAAS (Service d'accueil et d'accompagnement social), dont les travailleurs sociaux réalisent également de l'accompagnement depuis la crise sanitaire. C'est la DDETSPP (Direction départementale pour l'emploi, le travail, les solidarités et la protection des populations) qui nous finance. Les financements sont importants parce que la DDETSPP s'est rendu compte que les travailleurs sociaux du SAAS, pendant la crise sanitaire, avaient assuré l'accompagnement de personnes qui étaient passées directement de la rue au logement. Et comme ce travail a été productif, nous avons des financements de la DDETSPP.

Mme LEMERCIER - J'ai encore une toute petite question : l'appartement de répit pour les jeunes femmes a été repris par l'ADDSEA, mais qui le finance ?

Mme WANLIN - C'est la DDETSPP. Avant c'était nous que la DDETSPP finançait, comme nous portions l'appartement de répit. Maintenant, il y a également en projet un immeuble de halte pour les femmes vulnérables, financé par la DDETSPP. Le CCAS ayant dû fermer cet appartement de répit, pour ne pas que ces fonds de 50 000 € et surtout que les services

proposés soient perdus, nous avons demandé à la DDETSPP de transférer ces fonds à l'ADDSEA, qui va gérer cette halte pour femmes vulnérables, en plus de l'appartement de répit. L'essentiel n'était pas de garder les 50 000 € au niveau du CCAS, mais que le dispositif continue à vivre. Les 50 000 € ne sont donc pas perdus et surtout ce dispositif est très important pour ces femmes.

Mme MARTIN - Pourquoi ce dispositif a-t-il quitté le CCAS ?

Mme WANLIN - Parce qu'il y avait des problèmes de recrutement au niveau des animatrices, une seule personne ne pouvant pas faire tourner un service comme celui-là dans des conditions sécurisées.

M. SOUCARROS - On peut même rajouter que ce lieu de répit a été initié par le CCAS, et que cette idée a ensuite été reprise par l'État. Actuellement, il y a un dispositif provisoire Rue de la Cassotte, qui est un hébergement de nuit pour femmes vulnérables de 7 places, qui est doublé en période hivernale. Le projet évoqué à l'instant est d'avoir, à terme, un accueil de jour et un accueil de nuit rue de la Vieille Monnaie, qui va reprendre l'idée de ce lieu de répit pour les femmes de 18 à 30 ans, qu'avait initié le CCAS en 2020.

L'idée est donc d'avoir une structure qui sera portée à terme par l'ADDSEA, qui soit définitive et qu'il y ait à la fois la dimension accueil de jour, lieu de répit, plus hébergement de nuit pour les femmes vulnérables de cette tranche d'âge. Le CCAS contribue aujourd'hui à ce dispositif, puisque nos travailleurs sociaux accompagnent un certain nombre de ces femmes vulnérables. Aujourd'hui c'est Rue de la Cassotte et demain ce sera Rue de la Vieille Monnaie pour le projet pérenne. Nous restons néanmoins les référents sociaux.

M. CREMER - Je voudrais dire que l'on a tout de même vu arriver cette crise lorsque l'on est devenu administrateurs du CCAS, avec Sylvie qui est Vice-présidente. Nous avons d'entrée commencé à nous poser les questions sur les lignes déficitaires, comment il fallait faire, je vous assure que l'on a vraiment travaillé.

Je remercie aussi pour cela le Comité de direction du CCAS et les services, nous avons travaillé ensemble et nous avons cherché toutes les solutions possibles et imaginables. Nous avons bien vu que les Résidences autonomie étaient importantes, mais que cela ne suffirait pas, qu'il fallait que la Ville nous suive, et les autres partenaires aussi. Nous avons donc fait des dossiers que nous sommes allés présenter à la Ville qui a dit : « D'accord, on va vous aider parce que si on ne le fait pas, comme on dit : "on a le CCAS qu'on mérite", pour cela il faut quand même financer un peu ». Je remercie également les administrateurs lorsque l'on a présenté les dossiers, cela s'est toujours bien passé.

Je voulais donc dire que nous sommes dans la bonne direction, mais qu'il faut rester vigilant parce que tout peut changer très vite et nous ne lâcherons pas le morceau.

Mme WANLIN - Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous allons donc le soumettre au vote. « Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre connaissance du rapport du budget primitif 2024 », vous en avez pris connaissance, « à voter le budget primitif 2024 du budget principal, et à voter le budget primitif 2024 et budgets annexes ». Je ne vais pas vous les rappeler, ils sont dans le rapport, je ne pense pas que cela soit nécessaire. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie beaucoup.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2024 ;
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2024 du budget principal ;

- ✓ Autorisent les services, si nécessaire, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires du Budget principal (hors dépenses de personnel), dans une limite de 7,5 % des crédits ouverts pour chacune des sections investissement et fonctionnement ;
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2024 des budgets annexes, soit :
 - le Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
 - les résidences autonomie,
 - l’Accueil de Jour l’Escapade,
 - le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
 - l’Aide à Domicile (AAD),
 - la Restauration à Domicile (RAD),
 - les Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Question n° 4 : Reprise anticipée des résultats 2023 du Budget Principal

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Nous allons passer maintenant à la reprise anticipée des résultats 2023 du budget principal. Dans cette délibération, il vous est proposé de voter l’affectation des résultats 2023 de façon anticipée, dès le vote du Budget primitif 2024, puisque le Compte administratif n’est pas encore produit. Comme il n’est pas encore produit, cette affectation se fait dès le vote du Budget primitif 2024. Dans votre rapport, vous avez les excédents de fonctionnement cumulés ainsi que les excédents d’investissement cumulés.

Avez-vous des questions particulières sur cette reprise anticipée des résultats 2023 avant le vote du Compte administratif ? Ou y a-t-il des demandes de précisions ?

Je sou mets au vote : y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Après délibération et à l’unanimité, les membres du Conseil d’Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les propositions de reprises anticipées présentées.

Question n° 5 : Désignation des représentants du CCAS au sein des assemblées générales d’associations

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Nous allons maintenant passer à la délibération qui concerne la désignation des représentants du CCAS.

Il faut savoir que le CCAS, en coordination avec la Ville de Besançon, a souhaité apporter une attention particulière sur la présence de représentants aux Conseils d’Administration et Assemblées générales d’associations, afin, vous le savez, d’éviter tout conflit d’intérêts. Le renouvellement partiel du Conseil d’Administration du CCAS nécessite, dès lors, de désigner de nouveaux représentants au sein des Assemblées générales d’associations.

Vous avez le tableau récapitulatif dans votre rapport.

Ce que je voudrais dire, c'est que le CCAS est destinataire d'invitations aux Assemblées générales d'associations avec lesquelles il existe un partenariat fort. Suite au renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration, la liste des représentants du CCAS dans les Assemblées générales d'associations a été revue, avec l'objectif, comme je le disais, d'éviter les conflits d'intérêts.

Je voudrais préciser aux administrateurs qu'il est possible que le CCAS ne reçoive pas toutes les convocations, c'est pourquoi elles ne peuvent pas être relayées aux administrateurs concernés. Lorsque les invitations sont reçues par le secrétariat du CCAS, elles sont transmises aux représentants désignés par le Conseil d'Administration, sachant que ces derniers ne peuvent s'exprimer qu'à titre consultatif et ne peuvent pas participer au vote.

Vous avez donc eu le tableau avec les représentants dans les différentes associations. Y a-t-il des remarques particulières ? Je vous invite à voter les représentations aux Assemblées générales d'associations, telles qu'elles sont définies dans le tableau qui est dans votre rapport. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent les représentations aux assemblées générales d'associations telles que définies dans le tableau.

Question n° 6 : Modalités de désignation des représentants du CCAS à la Commission d'appel d'offres

Mme WANLIN - Nous allons passer à la question n° 6 qui concerne les modalités de désignation des représentants du CCAS à la commission d'appel d'offres.

C'est l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit des règles de composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics. Suite au renouvellement de certains membres du Conseil d'Administration, il convient de recomposer cette commission.

Il vous est proposé de maintenir les membres actuels et de désigner un nouveau membre titulaire en remplacement de M. LOUHKIAR. Un mail d'appel à candidatures sera adressé à l'ensemble des administrateurs, et les administrateurs qui souhaitent faire acte de candidature seront invités à se manifester auprès du Secrétariat Général pour le 29 mars 2024 au plus tard.

Pour rappel :

- Les membres titulaires sont : Monsieur Bernard AVON, Monsieur Philippe CREMER, Madame Myriam LEMERCIER, Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR (qu'il faudra remplacer), Monsieur Michel PELLATON ;
- Et, comme membres suppléants : Monsieur Yves CHANSON, Madame Valéry GARCIA, Monsieur Michel JOURNEAUX, Madame Claudine MAUGAIN et Madame Agnès MARTIN.

Il faut savoir que la CAO se réunit de manière ponctuelle. À titre indicatif, depuis le début du mandat elle s'est réunie deux fois. Mais comme il va y avoir la construction de la nouvelle Résidence autonomie, il est possible qu'elle se réunisse plus souvent. Je vous invite donc à faire acte de candidature dès que vous recevrez le mail, pour assurer le remplacement de M. LOUHKIAR.

M. CREMER - Je ne savais même pas que j'y étais.

Mme WANLIN - Parce qu'elle ne se réunit pas souvent.

M. CREMER - Je n'ai jamais rien reçu.

Mme LEMERCIER – Moi non plus.

Mme WANLIN - Si, nous avons passé le marché pour les chèques d'accompagnement personnalisé il n'y a pas longtemps, et vous étiez présente.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre connaissance des modalités de fonctionnement de la CAO qui vous ont été bien expliquées dans votre envoi, et à fixer les modalités de dépôt des listes des candidats que je vous ai rappelées.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des modalités de fonctionnement de la CAO ;
- ✓ Fixent les modalités de dépôt des listes des candidats.

Question n° 7 : Cession d'un véhicule, vente aux enchères sur la plateforme en ligne Agorastore

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Nous allons passer à la question n° 7 qui concerne la cession d'un véhicule. Il faut savoir que le service de portage de repas à domicile possède actuellement 7 véhicules frigorifiques et que suite à la réorganisation des tournées, avec le passage de 5 à 4 tournées, il est proposé de vendre aux enchères, par le biais de la plateforme « Agorastore », l'un de ces véhicules.

En effet, le service de repas à domicile requiert toute notre attention, puisqu'avec l'inflation des denrées et, il faut le dire, une baisse des demandes du service, il faudra aussi que l'on soit vigilant par rapport à ce service. Les tournées sont donc réduites et passent de 5 à 4, ce qui va donc nous conduire à vendre aux enchères, de gré à gré, par le biais de cette plateforme « Agorastore », un véhicule Partner.

Y a-t-il des demandes par rapport à cette vente ?

M. CREMER - J'ai juste une demande : de quand date ce véhicule ?

Mme WANLIN - Il est assez récent. Tu demandes cela par rapport à La Roue de Secours ? D'habitude ce sont des véhicules réformés que l'on propose à La Roue de Secours. Mais lorsque vous voyez l'immatriculation, elle est quand même assez récente, elle date du 13 décembre 2018, nous allons donc vendre le véhicule.

Mme MARTIN - Si on le vend, c'est que l'on ne pense pas qu'il y aura à nouveau une 5^{ème} tournée.

Mme WANLIN - Pour l'instant, non, mais si le service repart...

Mme MARTIN - C'est quand même l'objectif.

Mme WANLIN - Oui, mais ce sont actuellement des coûts qui ne se justifient pas, nous reverrons si les demandes repartent à la hausse.

Je vous invite à vous prononcer sur la mise en vente du véhicule, selon les modalités définies dans votre rapport, et à m'autoriser à procéder à la vente aux enchères en ligne du bien susnommé et à encaisser le produit des recettes.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie, c'est adopté.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la mise en vente du véhicule selon les modalités définies ci-dessus ;
- ✓ Autorisent la Vice-Présidente à procéder à la mise en vente aux enchères en ligne du bien susnommé et à encaisser le produit des recettes.

Question n° 8 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Besançon pour la construction de la nouvelle résidence autonomie

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - La question n° 8 concerne la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Besançon pour, nous en parlions tout à l'heure, la construction de la nouvelle Résidence autonomie, puisque le CCAS ne dispose pas de l'expertise technique nécessaire au suivi des études à lancer pour le projet de construction d'une nouvelle Résidence autonomie.

Dans ces conditions, il vous est proposé de conclure, avec Grand Besançon Métropole, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour bénéficier des compétences techniques du Département Architecture et Bâtiments.

Il s'agira d'une prestation qui donnera lieu à remboursement en fonction du temps de travail réalisé. Le périmètre de la convention concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage au titre des études de programmation, et la désignation de l'équipe de maîtrise d'ouvrage dans un premier temps.

Cela fait suite à la vente de Huot et à la décision du Conseil d'Administration de construire une nouvelle Résidence autonomie.

Le montant prévisionnel de l'opération n'est pas encore connu, mais vous avez la rémunération de l'assistance technique administrative par catégorie qui interviendrait, le coût d'un agent à demi-journée. La mission d'AMO sera facturée annuellement au 4^{ème} trimestre et la TVA sera appliquée au taux en vigueur.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

M. FAGAUT - J'ai juste une petite question par rapport à ça, parce que l'on sait que le Conseil d'Administration donnera son accord, mais c'est quand même bien le Conseil Départemental, si je ne dis pas de bêtise, qui donnera aussi son accord pour la création d'une Résidence autonomie. Où en sommes-nous dans les échanges avec le Conseil d'Administration ?

Parce que je ne vous cache pas que lorsqu'au Département, nous avons appris en première page du journal, qu'il y avait la construction d'une Résidence autonomie et que nous n'étions pas du tout informés, cela nous a fait un peu réagir. En tout cas, la Présidente du Département a un peu réagi en découvrant cela en première page de *L'Est Républicain*. Je voudrais donc savoir où nous en sommes dans ces échanges et comment le Département est aujourd'hui sollicité, officiellement.

Mme WANLIN - Pour l'instant, rien n'a vraiment commencé. Demain, il y a cette réunion avec les membres de l'Assemblée des Sages et les Ateliers citoyens, comme je l'ai dit, pour présenter les propositions faites par des habitants. Là, c'est la première délibération qui acte un début de faisabilité de la construction de la Résidence autonomie. Il est bien évident qu'au fur et à mesure de la construction de la Résidence autonomie, le Département sera bel et bien informé de l'évolution, ce qui est bien normal. Mais là, c'est vraiment le premier acte, jusqu'à présent vous avez parlé de la presse, effectivement il y a eu un loupé, je le reconnais, le Département aurait dû être informé.

M. FAGAUT - Surtout qu'il doit donner son accord, c'est un peu dommageable.

Mme WANLIN - Oui, mais entre-temps la Maire de Besançon et Christine BOUQUIN ont dû reprendre contact par rapport à cela. Mais il est bien évident qu'à chaque évolution, le Département sera bien sûr consulté.

M. FAGAUT - Assurez-vous quand même que le Département donne un accord favorable. Parce que si vous travaillez longtemps en avance sur tout cela et que le Département ne valide pas la création, ce que je ne pense pas, ce serait quand même plus judicieux de procéder ainsi.

Mme WANLIN - Non, parce que les besoins sont là, mais, comme je vous le disais, c'est le premier acte de la faisabilité, on rentre donc à peine dans le projet maintenant.

M. SOUCARROS – Je pense que c'est à partir des éléments d'étude, que l'on n'a pas encore aujourd'hui, que l'on pourra travailler et avancer. Sachant que déjà en amont, nous avons évoqué tout le travail que nous avons fait avec l'ARS concernant les places en SSIAD, qui ont pu être ouvertes suite à la fermeture de Huot. A ce moment-là aussi, entre services, le Département a également été invité pour voir et mesurer les impacts de la fermeture de Huot et lancer le processus de cette future résidence. Mais c'est bien à partir des premiers éléments d'étude, dont on ne dispose pas aujourd'hui, puisque l'on vient simplement de lancer la démarche, que l'on va officialiser un certain nombre d'échanges qui existent par ailleurs avec nos homologues dans les services de l'Ars et du Département.

Mme WANLIN - Oui, cela se fait déjà, mais c'est vrai que par rapport à l'annonce c'était un loupé, je le reconnais. Par contre, au niveau de la faisabilité et de l'étude, le Département sera bien évidemment informé puisque c'est l'autorité de tutelle.

Y a-t-il d'autres demandes particulières par rapport à cette assistance à maîtrise d'ouvrage ?

Je sou mets au vote.

Je vous invite à voter la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec Grand Besançon Métropole, et à m'autoriser à signer la présente convention et ses éventuels avenants.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie beaucoup.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec la CUGBM ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la présente convention et ses éventuels avenants.

Question n° 9 : Liste des emplois permanents au 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Nous allons passer à la question n° 9 relative à la liste des emplois permanents au CCAS au 1^{er} janvier.

Il appartient au CCAS de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement de ses services.

La Liste des Emplois Permanents, établie à la date du 1^{er} janvier 2024, fait ressortir 3 emplois ouverts supplémentaires par rapport à la Liste des Emplois Permanents du 1^{er} janvier 2023, soit 331 emplois ouverts.

Ces 3 emplois correspondent à 6 créations et 3 suppressions dont vous avez la liste dans vos rapports.

La Liste des Emplois Permanents intègre également les différentes évolutions réglementaires des cadres d'emplois, ou déroulements de carrière intervenus au cours de l'année 2023. Suite à ces différentes évolutions et aux procédures de recrutement, il est proposé l'actualisation de la liste des emplois permanents au CCAS au 1^{er} janvier 2024.

Je dois vous dire que ces 3 créations n'ont pas d'impact budgétaire puisqu'il s'agit de déprécarisation d'emplois temporaires.

Dans votre rapport, vous voyez que sur les 331 emplois à temps complet, vous avez 253 emplois de fonctionnaires et 78 emplois qui ne sont pas pourvus par des fonctionnaires. Sur ces 78 postes non pourvus, 25 emplois sont occupés par des contractuels de droit public. Vous savez que nous prenons souvent des délibérations parce qu'il n'y a pas de fonctionnaires qui postulent à ces postes ; nous avons donc la possibilité de recruter des contractuels de droit public. 53 emplois sont inoccupés au 1^{er} janvier 2023, mais la mobilité interne et externe étant quotidienne, ce nombre est recensé à la date du 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, 25 emplois sont suspendus et nous avons 5 postes pour lesquels la procédure de recrutement n'a pas encore été lancée à la date du 1^{er} janvier, mais qui ont vocation à être pourvus dans l'année 2024. Il y a également 19 emplois dont la procédure de recrutement est en cours, et un emploi dont le recrutement est finalisé pour une prise de fonction au cours du mois de mars 2024. Voilà pour la Liste des Emplois Permanents.

Avez-vous des questions particulières ? Je vais donc soumettre au vote.

Vous êtes invités à adopter la Liste des Emplois Permanents au CCAS, et à autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L.332-8 à L.332-12 et L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent la Liste des Emplois Permanents au CCAS ;
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L.332-8 à L.332-12 et L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Question n° 10 : Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - La délibération n° 10 a trait à l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents, suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024. Il s'agit donc d'un travail prospectif sur les besoins en ressources et il appartient au CCAS de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement de ses services.

Il est donc proposé cette actualisation des emplois permanents, suite à la création nette d'un emploi (création de 4 emplois, suppression de 3 emplois). Cet emploi étant financé, il n'y a pas d'impact budgétaire. Nous passerons donc à 332 emplois permanents avec cette actualisation d'emplois permanents.

Avez-vous des questions particulières à poser ?

Je soumets au vote : y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la création nette d'1 emploi (création de 4 emplois, suppression de 3 emplois) au sein des services du CCAS ;
- ✓ Adoptent l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n° 11 : Avenant n° 1 à la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2024 – Action Innovante « Mécénat de compétences »

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Nous allons passer à la question n° 11, il s'agit de l'avenant à la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique 2021-2024, et l'Action Innovante qui s'appelle « Mécénat de compétences ».

Je rappelle que lors du Conseil d'Administration du CCAS du 19 octobre 2022, l'expérimentation du Mécénat de compétences comme outil de formation, pour des agents en

reclassement ou en attente de reclassement, a été validée dans le cadre du renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour la période 2021–2024.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le Conseil d'administration du CCAS du 18 octobre 2023 a validé la convention type de mise à disposition des agents auprès d'associations. Depuis, l'un des agents bénéficiant du dispositif « Mécénat de compétences » et l'association qui l'accueille, souhaitent poursuivre leur collaboration pour trois mois supplémentaires.

Cette disposition est prévue au décret mentionné, ainsi qu'à l'article 9 de la convention type de mise à disposition. Par conséquent, afin de permettre la prolongation de cette mise à disposition, il vous est proposé de valider l'avenant correspondant.

Avez-vous des demandes de précisions par rapport à cette prorogation de 3 mois de « Mécénat de compétences » d'un agent ?

Je vais soumettre au vote : y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas, je vous remercie beaucoup.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Valident l'avenant à la convention type de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues, permettant la prolongation du dispositif « mécénat de compétences », dans le cadre de la convention 2021-2024, passées avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- ✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association retenue.

Question n° 12 : Contrat de Ville 2024-2030 – Quartiers 2030

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Mme WANLIN - Nous allons passer à la dernière délibération de notre Conseil d'administration, il s'agit du Contrat de Ville 2024–2030.

Le Contrat de Ville signé en 2015 a pris fin le 31 décembre 2023, après avoir fait l'objet de deux prorogations en 2021-2022 puis 2023.

Les nouveaux Contrats de Ville doivent couvrir la période 2024–2030.

Le nouveau Contrat de Ville du Grand Besançon Métropole propose une approche territorialisée, qui se traduit à la fois par la création de portraits de quartier, et par la création de projets de quartier.

Les portraits de quartier sont des éléments de connaissance essentiellement statistiques de chaque quartier prioritaire, qui sont remis à jour régulièrement, en fonction de la disponibilité des indicateurs. Nous connaissons bien cela au CCAS, puisque vous savez que nous réalisons toujours, dans le cadre de l'ABS, la partie focus quartiers. Cette année, un accent sera davantage mis sur les quartiers, mais il y a toujours une étude par quartier. Là-dessus, au niveau du CCAS, nous répondons à cette approche territoriale.

Et cette approche territorialisée concerne également les projets de quartier, qui constituent l'outil opérationnel de référence du Contrat de Ville dans les QPV. Ils sont destinés à poser des priorités et des objectifs de développement propres à chacun d'eux. Ces objectifs particuliers s'articuleront avec le socle commun qui, lui-même, s'articule autour des objectifs suivants : améliorer la qualité de vie des habitants et accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation, en mettant en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'Aller vers ensemble ».

Justement, il est proposé pour la première fois que le CCAS soit partie prenante de ce document, dans la mesure où des objectifs de ce Contrat de Ville rejoignent certains axes du projet social.

En effet, Contrat de Ville et projet social du CCAS se rejoignent sur un grand nombre de priorités lorsqu'il s'agit d'accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation, et de mettre en œuvre « l'Aller vers ensemble ». Nous en avons parlé lors du Lundisociable sur la mobilité, et le CCAS est également dans une dynamique de « l'Aller vers ». Ce sont tous deux des axes principaux du futur Contrat de Ville.

Les objectifs de ces trois axes, tels que faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé, ou bien porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité, sont parfaitement en phase avec les moteurs d'action et les cibles visées par le CCAS, en termes de public et de vulnérabilité territoriale.

Comme je vous le disais, des outils comme l'ABS et son focus spécifique 2023 sur les quartiers qui seront bientôt présentés, vont pouvoir compléter la mise en œuvre du futur Contrat de Ville, mais également le maillage du CCAS et de ses services qui sont répartis sur tout le territoire bisontin, dont les quartiers prioritaires, et qui permettent une action de proximité en prise directe avec les besoins des habitants.

Le CCAS est toujours dans sa logique d'innovation sociale et répond d'ores et déjà à ce cadre dressé par le Contrat de Ville, lorsqu'il fait évoluer et s'adapte aux besoins et aux enjeux de l'accès au droit au numérique dans ses Antennes sociales, dans l'espace France services, dans sa Maison des seniors ; lorsqu'il rénove ses Résidences autonomie et prévoit la construction d'un nouvel établissement pour faire face aux défis du vieillissement et de l'isolement, tout en mobilisant son action pour accompagner le virage domiciliaire via tous les services qui interviennent chez la personne ; lorsqu'il répond aux problématiques de santé mentale, de l'accessibilité et du handicap en partenariat avec d'autres acteurs de ces secteurs. Et les moyens financiers du CCAS sont d'ores et déjà à l'œuvre pour s'inscrire pleinement dans le contrat signé et ses objectifs précités.

C'est pour cela que je vous invite à signer ce Contrat de Ville, dont la signature est prévue le 29 mars.

Je vais déjà vous demander si vous avez des questions par rapport à ce Contrat de Ville 2024-2030 qui va être signé.

Mme MAUGAIN - Il est précisé que Trajectoires Ressources va évaluer les différents dispositifs mis en place. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils font régulièrement une lettre en parlant des autres villes de la Franche-Comté, et Besançon n'apparaît pas très souvent, contrairement à Montbéliard.

M. ALEM - Trajectoires Ressources est basé à Montbéliard.

Mme MAUGAIN - Oui, c'est très intéressant parce que l'on voit ce qu'il se passe dans les autres villes. Ils interviennent quand même pour toute la Bourgogne Franche-Comté, je suis

allée à leur réunion puisque nous étions dans le groupe du Conseil consultatif d'habitants, c'était très intéressant, cela donne des idées.

Mme WANLIN - Il faut savoir que nous intervenons en tant qu'administrateurs du CCAS. C'est la première fois que le CCAS va signer ce Contrat de Ville, parce qu'il correspond en tout point avec ce qu'il fait, on s'y retrouve donc. Il y aura la labellisation CCAS dans le Contrat de Ville, c'est pour cela que je vous invite à signer ce Contrat de Ville au nom du CCAS.

Y a-t-il des oppositions à cette signature ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie beaucoup.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le Contrat de Ville 2024-2030 ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer le Contrat de Ville.

Je voudrais juste vous rappeler qu'il y a cette réunion demain à laquelle les administrateurs du CCAS sont invités. Il y aura le Conseil Municipal complet, à la fois majorité et opposition, puisque c'est un enjeu pour la Ville.

Je voudrais vous indiquer que le prochain Conseil d'administration se réunira le 10 avril à 16h30. Comme je le disais, il y aura une petite mise à jour, parce que nous arrivons à mi-mandat, non pas uniquement pour les nouveaux administrateurs, mais aussi pour nous. Parce que c'est bien de se remémorer les choses car cela évolue beaucoup.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h18.

La Vice-présidente,

Sylvie WANLIN

